



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LIII)/3 Rev.1
21 novembre 2019

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION
Du 2 au 7 décembre 2019
Lomé (Togo)

RAPPORT SUR
LES TRAVAUX DE PROJETS ET AVANT-PROJETS EN COURS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

LES TRAVAUX DE PROJETS ET D'AVANT-PROJETS EN COURS DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

TRAVAUX DE PROJETS EN COURS

Un total de treize (13) projets approuvés sont aujourd'hui en cours d'exécution tandis qu'aucun n'est en attente de la signature d'un accord pour entamer ses activités. Il y a vingt-trois (23) projets approuvés toujours en attente de leur financement intégral. Deux (2) projets sont susceptibles de faire l'objet d'une procédure de mise à terme. Dans le présent rapport, les projets ont été regroupés en quatre catégories:

- A. Les projets en cours d'exécution effective;
- B. Les projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité; et
- C. Les projets susceptibles de faire l'objet d'une procédure de mise à terme.

A. PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

- (1) **PD 452/07 Rev.5 (F) Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase II (Brésil)**

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,447 891
Budget de l'OIBT:		\$EU	556 963
Gouvernement du Japon (MoFA)	\$EU	556 963	
EMBRAPA:		\$EU	576 807
MMA:		\$EU	263 271
IFT:		\$EU	50 850

Agence d'exécution: *Embrapa Amazônia Oriental (EMBRAPA), Belém, Pará*

Période d'approbation: Version originelle: printemps 2008
Rev. 5: novembre 2014

Date de lancement et durée: Août 2017 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2008. En 2011, le Gouvernement du Brésil a de nouveau présenté la proposition avec un budget modifié en sollicitant une autre possibilité de financement pour une durée de 20 mois. En 2013, la proposition a été plus amplement modifiée dans son budget et soumise de nouveau pour financement pour une période supplémentaire de 20 mois. Le projet a été financé en intégralité à la cinquantième session du Conseil tenue en novembre 2014, et l'Accord de projet a été signé officiellement en décembre 2015.

L'Agence d'exécution a cependant demandé au Secrétariat de pouvoir à nouveau modifier ce projet dans son objectif de développement, son objectif spécifique et la définition des produits escomptés en vue de concentrer ses activités sur les forêts communautaires et les produits forestiers non ligneux (PFNL), en sus des forêts productrices de bois à une échelle commerciale. Il a été souligné par l'Agence d'exécution que ces deux catégories de forêts nécessitaient des interventions pour faire progresser la gestion durable des forêts en Amazonie brésilienne.

Au début de 2016, le rapport de lancement a été préparé par l'Agence d'exécution sur la base des objectifs et produits modifiés susdits avant d'être soumis au Secrétariat, assorti d'une demande de décaissement de la première tranche de fonds. Cependant, toutes les tranches de fonds des projets de l'OIBT ont été suspendues de juin à décembre 2016 en raison des difficultés financières de l'OIBT et la mise en œuvre de ce projet a été revue au début de 2017 moyennant un budget réduit. Après avoir finalisé un additif à l'Accord de projet en juin 2017, le virement de la première tranche a été opéré en juillet 2017. Suite à la conclusion de toutes les formalités administratives nécessaires, le projet est devenu opérationnel en août 2017.

L'objectif de développement de ce projet est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des entreprises forestières de taille moyenne et grande en Amazonie brésilienne par le biais du transfert des outils précités qui ont été mis au point dans le cadre de la première phase PD 57/99 Rev.2 (F) «Gestion durable des forêts de production à l'échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I». Ce projet vise en particulier à: consolider les outils de gestion durable des forêts (Outils GDF); développer les capacités des centres de formation et des universités de la région amazonienne à assurer le transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières et des organismes d'État responsables de la gestion des forêts; évaluer les impacts directs et indirects du transfert des Outils de gestion durable des forêts à des entreprises forestières, et diffuser les résultats du projet et ses produits à un large public d'acteurs concernés.

Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: un ensemble complet d'outils informatiques de la GDF est préparé; des lignes directrices devant sous-tendre la GDF sont préparées; la capacité des collaborateurs du projet à mettre en œuvre une formation aux Outils GDF est renforcée; les clients du projet sont formés à l'utilisation des Outils GDF; des stratégies de transfert des Outils GDF sont évaluées; et les impacts techniques, sociaux, financiers et environnementaux des changements provoqués par l'adoption de la GDF dans les entreprises de la filière forêt-bois sélectionnées sont évalués.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Les sessions de formation destinées aux organismes collaborateurs de diffusion des outils d'aide à la GDF, le *BOManejo* (un logiciel d'aide à la préparation des plans de gestion forestière s'adressant aux aménagistes forestiers) et Suivi des forêts tropicales (MFT) ont été exécutées comme prévu. Dix-huit enseignants-participants de 13 programmes forestiers enseignés dans les universités des États du Pará et du Maranhão ont participé à cette formation et se sont dits enthousiasmés à l'idée d'inclure ces outils informatiques dans leur discipline.
- Dans leur application du logiciel «Suivi économique des opérations forestières (MEOF)», des techniciens de l'Institut des forêts tropicales (IFT), l'un des principaux partenaires institutionnels, et les cadres communautaires ont été formés à recueillir des informations sur le terrain qui seront exploitées pour appliquer cet outil. En octobre 2018 a eu lieu un atelier réunissant des économistes et techniciens de l'EMBRAPA et externes spécialistes des technologies de l'information (TI) au cours duquel ont été discutées et détaillées les procédures prioritaires visant à actualiser le logiciel.
- Les dispositions institutionnelles de coopération ont été renforcées: les partenariats entre le projet de forêts communautaires (IFT/CLUA) et le Projet Bom Manejo 2 coordonnés par l'*Embrapa Amazônia Oriental*; et l'Institut brésilien de l'enseignement (IEB) afin de nouer un partenariat avec le Projet de gestion communautaire (IEB/CLUA) dans la réserve de Verde Para Sempre. Les entreprises partenaires COOMFLONA (située dans la forêt domaniale de Tapajós) et *EBATA Produtos Florestais S.A.* (située dans la réserve de Saracá-Taquera) ont fait part de leur intérêt à l'égard de l'outil de suivi économique MEOF.
- Trois ateliers organisés en mai, juin et juillet 2019 ont favorisé l'articulation dans le contexte de l'Observatoire de la gestion des forêts communautaires et familiales (www.observatoriomfcf.org.br) entre l'Institut Conexsus (Institution de connexion durable), l'IEB, la Banco da Amazonia (BASA) et les chefs de communauté.
- L'atelier «Programme en faveur de la gestion durable des forêts» s'est tenu les 4 et 5 juin 2019 à l'Embrapa d'Amazonie orientale (Belém-PA) avec la participation de représentants des divers segments impliqués dans la production de bois en forêt naturelle (environ 35 institutions avec une centaine de participants). Outre l'atmosphère très positive de cet atelier sur le Programme GDF, ont été préconisées des actions à mettre en œuvre dans les domaines suivants: 1) Recherche, enseignement, formation et vulgarisation forestière; 2) Production de bois: secteurs public et privé; 3) Délivrance de permis PMFS et suivi; et 4) Certification, marchés et politique publique. Ces préconisations devraient être progressivement mises en œuvre avec l'appui de plusieurs secteurs présents à cet atelier dans le but d'améliorer les pratiques de la chaîne de production de bois dans l'État du Pará.
- Dans le cadre de la sensibilisation et communication: un nouveau logo a été développé pour le projet avec la participation de l'équipe du projet; une vidéo institutionnelle est disponible sur: <https://youtu.be/swu4lvplkXQ>. En termes de visibilité du projet, un article sur l'outil *BOManejo* a été publié en 2018 dans le numéro 27-3 d'Actualités des Forêts Tropicales (TFU). Récemment, le projet a été retenu pour évaluation comme l'un des Projets remarquables de l'*Embrapa Amazônia Oriental* sous le titre «Logiciels de la gestion durable des forêts de production commerciale en Amazonie brésilienne».

(2) PD 507/08 Rev.1 (F) Élaboration de la politique nationale de reboisement et d'une stratégie de boisement en accord avec la «Démarche Liberia 3C» (Libéria)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	505 320
Budget de l'OIBT:		\$EU	396 310
Gouvernement de la Suisse:	\$EU	78 000	
Gouvernement du Japon:	\$EU	68 310	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	50 000	
Gouvernement du Libéria:		\$EU	109 010

Agence d'exécution: Autorité de développement forestier (*Forestry Development Authority, FDA*)

Session d'approbation: 44^e session du CIBT, novembre 2008, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Juillet 2009 / 30 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Première prorogation: jusqu'en décembre 2015 (NOLF.15-0019)
Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2016 (NOLF.16-0057)
Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2017 (NOLF.17-0093)

Ce projet a été approuvé et financé en intégralité au cours de la 44^e session du CIBT en novembre 2008, grâce aux généreuses contributions des Gouvernements de la Suisse, du Japon et des États-Unis d'Amérique. L'Accord de projet a été signé par les parties en avril 2009. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2009 après la remise des pièces justificatives et la nomination d'un coordinateur de projet. La contribution budgétaire de l'OIBT à ce projet a été réduite, de 396 310 \$EU à 385 800 \$EU, [en application de la Décision 6(LII) adoptée lors de la 52^e session du Conseil et des exigences en découlant], puisque ce projet a été impacté par la défaillance financière.

Ce projet vise à contribuer au développement de plantations forestières et à la restauration des forêts comme outil efficace de conservation et de gestion durable des forêts et de la faune du Libéria, afin de maintenir la qualité de l'environnement et d'améliorer le flux des avantages à tous les segments de la société, en accord avec la politique forestière du Libéria dite «Approche 3 C»: basée sur le Commerce, axée sur la Conservation et la participation des Communautés, et qui repose sur les trois piliers de la gestion durable des forêts (GDF): la pérennité économique, écologique et sociale.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants: 1) Élaborer une politique nationale de reboisement et une stratégie de boisement en accord avec la loi-cadre nationale instituant la réforme du secteur forestier; et 2) Développer les connaissances, les savoir-faire et les moyens d'intervention de l'Autorité de développement forestier (FDA), et ceux d'autres acteurs, en vue de permettre l'évaluation, le suivi et la planification de plantations forestières et d'activités de restauration des forêts dans le pays.

Au cours des trois dernières années, l'Agence d'exécution n'a remis aucun rapport d'activité sur ce projet qui permettrait de faire connaître l'état d'avancement de ses travaux. La mise en œuvre de certaines activités du projet a été retardée en raison de mutations de certains membres du personnel qui avaient été initialement affectés à la mise en œuvre du projet au sein de la *Forestry Development Authority (FDA)*, qui est l'Agence d'exécution du projet. Comme il avait été préconisé lors de la quarante-septième session du Comité, une mission spéciale de surveillance financière a été effectuée par M. Manohar, Responsable financier et administratif de l'OIBT, du 5 juin au 2 juillet 2014, afin de produire un bilan technique et financier approfondi sur l'exécution de ce projet.

Une prorogation de ce projet jusqu'en décembre 2016, sans financement OIBT supplémentaire, a été accordée par le Secrétariat de l'OIBT sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, aucun rapport d'activité n'avait été présenté par l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) à la date de rédaction du présent rapport. Par conséquent, aucune information récente n'était disponible pour faire le point sur le degré d'exécution des activités de ce projet pour la cinquantième session du CRF en novembre 2016.

La mise en œuvre du projet a été de nouveau prorogée jusqu'en décembre 2017, sans rallonge du budget de l'OIBT, par le Secrétariat de l'OIBT, sur la base d'une demande officielle avec justification à l'appui et les plan des travaux et budget correspondants détaillés. Il a été accepté que la mise en œuvre de ce projet fasse l'objet d'un arrangement spécial entre l'Agence d'exécution (FDA-Liberia) et une équipe de consultants dirigée par M. Juergen Blaser (en qualité de superviseur de deux doctorants libériens préparant leur thèse à l'Université HAFL de Berne en Suisse) concernant l'analyse des données recueillies au cours de l'exécution de ce projet, ce afin de préparer un rapport technique final. Un atelier national a été prévu pour la validation de ce rapport technique final.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité, et en accord avec le dernier rapport d'activité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- La banque de données a été actualisée en y incluant les données sylvicoles sur les plantations en place, mais la difficulté d'accéder à celles-ci a ralenti la finalisation de cette banque de données, dans l'attente de mener une évaluation de la réussite ou de l'échec des plantations forestières. L'une des raisons est imputable à l'insécurité politique dans les pays durant plusieurs mois en 2019.
- L'évaluation sur le terrain a été retardée de plusieurs mois, ce qui a entraîné un délai dans la préparation des rapports et la finalisation du rapport technique;
- Le rapport technique final nécessite d'être révisé en raison du retard pris pour terminer la banque de données, et sera discuté lors de l'atelier national de validation en novembre;
- Compte tenu de l'issue des investissements effectués par le passé dans la foresterie de plantation industrielle et du développement plus récent dans le secteur forestier au Libéria (avec la montée en puissance du programme de REDD+ et de restauration des paysages forestiers), il est nécessaire de réajuster l'objectif initial consistant à élaborer une politique spécifique de reboisement et une stratégie de boisement pour le pays, une fois que la banque de données aura été achevée et le rapport technique final validé.

En conséquence des avancées susindiquées, force est de constater que certaines des activités ne peuvent être exécutées qu'une fois qu'une décision aura été prise sur l'utilité de développer une politique et une stratégie séparées pour les plantations forestières. Sur la base des résultats, un document de stratégie pourrait être préparé sur les investissements ultérieurs dans les forêts plantées. Ainsi, le premier atelier des parties prenantes proposé qui était prévu pour juin 2018 a été en conséquence reporté au second semestre de 2019. Cette question, entre autres, devra être tranchée lors de l'atelier national de validation en novembre 2019 qui réunira un groupe élargi de parties prenantes. En conséquence, les agences d'exécution du projet demandent à l'OIBT et au Comité du reboisement et de la gestion forestière de proroger de quatre mois la durée du projet, sans rallonge budgétaire, sur la base d'un plan des travaux approprié à la période de la prorogation.

(3) PD 552/09 Rev.1 (F) Incitation des propriétaires forestiers coutumiers des plaines de la province du Centre de PNG à reboiser leurs savanes herbeuses en arbres de haute valeur

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	828 576
Budget de l'OIBT:		\$EU	644 814
Gouvernement du Japon:	\$EU	644 814	
Gouvernement de PNG:		\$EU	183 762

Agence d'exécution: Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Session d'approbation: 45^e session du CIBT, novembre 2009, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée: Janvier 2012 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Première prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 (NOLF.15-0004)
	deuxième prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 (NOLF.16-0067)
	Troisième prorogation jusqu'au 31 janvier 2018 (NOLF.17-0029)
	Quatrième prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18-0085)

Ce projet a été approuvé en novembre 2009 et son financement est intervenu en novembre 2010. L'accord régissant son exécution a été finalisé en mai 2010. Après avoir terminé les démarches administratives requises pour la mise en œuvre de ce projet, l'Agence d'exécution a entamé les activités du projet en janvier 2012. Cependant, sa mise en œuvre s'est heurtée à des délais importants suite aux lacunes de l'équipe de direction du projet et aux trois changements de son coordinateur. Le versement de la quatrième tranche des fonds de l'OIBT a été suspendu pendant plus d'un an avant d'être débloqué en octobre 2017 après soumission par l'Agence d'exécution d'un rapport d'audit financier final satisfaisant. La cinquième tranche a été versée en février 2019. La durée du projet a été prorogée jusqu'à la fin de septembre 2019 afin de mener à bonne fin les objectifs du projet. Une ultime prorogation a été examinée et une proposition sera soumise prochainement.

L'objectif de ce projet est de créer un cadre de reboisement modèle qui encourage les propriétaires fonciers coutumiers des plaines de la province du Centre à pratiquer l'arboriculture d'essences précieuses sur leurs herbages. Grâce au développement d'entreprises de reboisement qui doivent permettre l'instauration d'un ensemble de modèles d'entreprise et de systèmes de production de caractère adapté, l'exécution aboutie de ce projet procurera une extension durable des avantages sociaux, environnementaux et économiques dont seront bénéficiaires les propriétaires fonciers des plaines de la province du Centre. Le teck (*Tectona grandis*) sera l'essence phare de ce projet, dont la sylviculture et l'exploitation seront favorisées par une gamme de dispositifs commerciaux et de systèmes de production modèles. Les produits attendus du projet sont les suivants: un programme de sensibilisation au reboisement pour les propriétaires fonciers et la collectivité dans la province du Centre est opérationnel; une formation commerciale et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; une formation agroforestière et un train de mesures d'accompagnement pour les entreprises de reboisement à petite échelle sont opérationnels; et un système de distribution de matériel de plantation agrosylvicole et matériels connexes est en fonctionnement pour les petites entreprises de reboisement.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité en novembre 2018, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- En lien avec la création d'un service d'enseignement forestier à destination des écoles primaires et secondaires de PNG, un consultant (*Pacific Island Projects*) a été engagé en décembre 2018. Il a permis aux enseignants de chacune des communautés modèles d'évaluer plus de 150 outils didactiques multimédias et de promouvoir les avantages que procurent arbres et forêts auprès de la prochaine génération de propriétaires fonciers de PNG dans le cadre des matières du programme science, culture et communautés, qui sont enseignées sur la base des résultats.
- La création d'un service de sensibilisation à la restauration à destination des propriétaires fonciers et de la communauté au sens large a été promue. L'équipe du projet a travaillé avec des propriétaires fonciers individuels et des groupes de propriétaires fonciers disposés à planter des arbres sur leurs terres. La sélection du matériel de sensibilisation au reboisement pour les plaines de la province centrale, et des activités subséquentes de sensibilisation menées dans les villages de Barakau, Girabu et Gomore ont incité 29 agriculteurs à s'inscrire au Programme national de restauration de l'Autorité des forêts de PNG «*Operation Painim Graun na Planim Diwai*», dans le cadre duquel la PNGFA a pour mission de planter des arbres sur 800 000 hectares d'ici à 2050.
- Pour la création d'un service d'information sur les entreprises et l'agroforesterie à l'intention des petites activités commerciales de reboisement, une trousse à outils (la trousse à outils des arboriculteurs produite par les Projets des îles du Pacifique qui contient plus de 250 ressources multimédias destinées aux arboriculteurs et agents d'exécution) a aidé les propriétaires fonciers à planter des arbres. L'appui permanent sur site a été encouragé afin d'assurer qu'hommes, femmes et enfants souhaitant planter des arbres soient accompagnés en priorité.

Lors de la réunion du Comité de pilotage du projet tenue le 22 août 2019 ont été formulées des préconisations pour mener le projet à bonne fin. Il a ainsi été préconisé de: mettre rapidement en

œuvre les activités du projet lentes telles que la mise en service d'un système de distribution de matériel agroforestier et de matériaux pour les petites entreprises de reboisement en terminant de mettre en place les pôles de distribution de Kuriva et Laloki qui fournissent les centres locaux de distribution desservant quatre communautés modèles de reboisement; soumettre le rapport d'audit financier pour l'année 2018 afin de débloquer le versement de la dernière tranche par l'OIBT; de préparer des rapports techniques de qualité satisfaisante résultant de la mise en œuvre des activités de restauration du projet; et de soumettre le rapport d'audit financier final.

(4) PD 646/12 Rev.3 (F) Mise en conservation de l'essence Cempaka (*Elmerrillia* spp.) par l'aménagement de plantations avec la participation des populations riveraines dans le nord de Sulawesi en Indonésie

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	564 037
Budget de l'OIBT:		\$EU	435 187
Gouvernement du Japon:	\$EU	435 187	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	128 850

Agence d'exécution: Institut de recherche forestière de Manado (MFRI), Agence de recherche-développement forestiers (FORDA), Ministère indonésien de l'environnement et des forêts

Période d'approbation: Printemps 2013

Date de lancement et durée: Février 2016 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2013 et financé à la 50^e session du CIBT en novembre 2014. L'accord régissant l'exécution du projet a été parachevé en juin 2015. Après l'achèvement de toutes les dispositions d'ordre administratif, y compris la désignation du personnel du projet et la préparation d'un rapport initial assorti de Plans annuels d'opération détaillés, l'Agence d'exécution a entamé les travaux de ce projet en février 2016.

Le nord de Sulawesi, en Indonésie, connaît une demande croissante en bois de cempaka (*Elmerrillia ovalis*), ce bois ayant été utilisé comme matière première dans des maisons traditionnelles (logements démolis), car il a fait ses preuves contre les catastrophes naturelles. Cependant, l'offre en cempaka s'est réduite de façon spectaculaire et la filière bois du nord de Sulawesi s'est trouvée confrontée à de grandes difficultés d'approvisionnement de ce bois. Compte tenu de l'importance d'assurer un développement durable de l'exploitation de ce bois, le projet est conçu pour promouvoir la gestion durable des forêts de cempaka dans le nord de Sulawesi en traitant la question de sa pérennité sociale, environnementale et économique. L'objectif spécifique du projet est de faciliter la conservation et les plantations d'arbres cempaka avec la participation des communautés locales dans le nord Sulawesi. Les produits attendus de ce projet sont les suivants: i) la capacité des populations à aménager et à valoriser les plantations de cempaka est augmentée; ii) l'installation de plantations de cempaka sur un mode participatif a été intensifiée; et iii) des principes intégrés visant à la conservation du cempaka ont été élaborés.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité en novembre 2018, les principales avancées du projet sont les suivantes:

- La collecte de graines de cempaka a été menée sur six sites afin d'améliorer les techniques adaptées à leurs collecte, stockage et germination. Des parcelles de cempaka issu de 120provenances ont été aménagées dans des pépinières, où la performance de la croissance des plants a été étudiée. Trois petites pépinières ont été établies dans trois villages et les plants de cempaka sont prêts à être plantés (25 000 plants environ).
- Trois districts ont été sélectionnés pour l'aménagement de sites de démonstration de 18 ha de plantations de cempaka pour les besoins de la recherche de long terme et la formation des communautés locales. Les lettres d'accord avec les propriétaires fonciers ont été parachevées et la préparation du terrain a démarré en attendant la saison des pluies à la fin d'octobre 2019.

- Pour former les communautés locales aux techniques de plantation du cempaka sur les sites des pépinières et de démonstration, trois consultants locaux ont été recrutés. Des incitations adaptées aux communautés locales des plantations de cempaka sont en cours d'examen et d'analyse.
- L'examen initial de la préparation du Plan stratégique de gestion intégrée du cempaka dans le nord de Sulawesi est en cours. Un forum des parties prenantes au niveau provincial sera prochainement mis en place. Afin d'appuyer la légalité du bois de cempaka et de ses produits dérivés, le projet conduira une étude du Système de vérification de la légalité du bois (TLAS, ou SVLK en bahasa indonésien) et des systèmes de comptabilité des produits bois en vigueur au Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie (MoEF).

Lors de la quatrième réunion du Comité de pilotage du projet tenue le 11 septembre 2019, on s'est penché sur la lenteur de la mise en œuvre du projet et l'Agence d'exécution a été incitée à rattraper ce retard dû à la lenteur de la mise en œuvre du Plan annuel d'opération (PAO) 2 et de prendre des mesures énergiques pour diligenter la mise en œuvre du PAO 3. La réunion a notamment demandé au responsable du MFRI de renforcer la coordination et la communication en interne, entre les différentes divisions et sections, et avec l'EFORDIA selon la nécessité, ce afin d'assurer que l'ensemble des 13 activités du PAO 3 soient menées à bonne fin (octobre 2019-septembre 2020).

(5) PD 696/13 Rev.2 (F) Restauration à base communautaire et gestion durable des forêts vulnérables du delta de la Rewa à Viti Levu (Fidji)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	387 511
Budget de l'OIBT:		\$EU	310 576
Gouvernement du Japon:	\$EU	310 576	
Gouvernement de Fidji		\$EU	76 935
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des pêches et des forêts, République de Fidji		
Période d'approbation:	Automne 2013		
Date de lancement et durée:	Octobre 2015 / 36 mois		
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet:	Prorogation jusqu'au 30 septembre 2019 (NOLF.18 -0084)		

Ce projet a été approuvé à l'automne 2013 et son financement a été attribué lors de la 49^e session du CIBT en novembre 2013. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juin 2015. Après avoir conclu toutes les dispositions administratives, y compris un plan annuel de ses opérations, le projet est entré en phase opérationnelle en octobre 2015. Durant sa mise en œuvre, le projet s'est heurté à plusieurs défis, dont le manque de motivation et d'engagement de la part des parties prenantes concernées, le fait que les sites du projet aient été sinistrés à la fin de février 2016 par le cyclone tropical Winston qui a dévasté l'île de Fidji dans le Pacifique sud et le changement d'exercice budgétaire national. Suite à ces difficultés, une prorogation de la durée du projet a été accordée jusqu'à la fin de septembre 2019. Certaines activités du projet étant encore en cours, l'Agence d'exécution prépare actuellement une ultime proposition de prorogation afin de mener à bonne fin toutes les activités du projet.

Les zones humides côtières et les mangroves du delta du Rewa (35 238 ha) de Fidji représentent sans aucun doute une importante ressource marine et terrestre pour les populations de cette région, mais de manière plus importante encore, ces forêts protègent l'ensemble de l'écosystème côtier qui s'étend aux plaines adjacentes. Cependant, ces zones humides ont pâti de pressions sociales et économiques. L'extractivisme outrancier appliqué aux ressources a entraîné une réduction de la superficie du couvert et la perte d'habitats ainsi qu'un affaiblissement des moyens d'existence des populations. Afin de traiter ce problème, le projet a été conçu pour contribuer à la gestion durable des zones humides côtières et des mangroves dans le delta du Rewa, tout en améliorant les moyens d'existence des populations riveraines. De manière spécifique, le projet propose la restauration et la gestion d'au moins 3 381 hectares en tant que station de démonstration; la formation de 17 communautés impliquées visant leur conscientisation à

l'importance des zones humides et au développement de moyens d'existence autres destinés à réduire leur dépendance économique excessive à l'égard de la végétation côtière et de la mangrove des zones humides. La communauté ciblée se situe dans la Tikina de Bau, Tailevu, une zone densément peuplée dans le delta du Rewa. Les produits attendus de ce projet sont la synthèse des problèmes essentiels qui se posent dans les zones humides côtières et les mangroves, et la formulation d'un cadre de politiques publiques pertinent. En outre, il est prévu que les populations ciblées adoptent des moyens d'existence de substitution qui permettront de réduire la pression extractiviste sur les ressources côtières et les mangroves des zones humides.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Sensibilisation des communautés et options de moyens d'existence de substitution: les formations ont été axées sur i) la sensibilisation aux écosystèmes de mangrove et écosystèmes côtiers, et leur meilleure compréhension chez les communautés; ii) la mise en œuvre d'un plan d'action de gestion appliquée à la conservation des terres de mangrove et aux pratiques agricoles durables sur les terrains en pente; iii) le renforcement des capacités par le biais des comités villageois en charge des ressources naturelles; et iv) l'incitation à adopter des moyens d'existence durables de substitution avec la collaboration et l'assistance technique des organismes et organisations partenaires.
- Réhabilitation et restauration des écosystèmes dégradés des mangroves côtières: un exercice de cartographie des affectations des sols a été mené dans l'ensemble des six villages afin de recenser les surfaces adaptées aux plantations. Des pépinières permanentes ont été aménagées dans l'ensemble des six villages, dont chacun a été doté d'un responsable de pépinière. L'objectif de la phase de réhabilitation est en passe d'être réalisé, y compris la plantation d'espèces côtières, indigènes et commerciales ainsi que d'arbres fruitiers.
- Avec la collaboration de l'Office provincial de Tailevu et Rewa, le projet a établi un Centre de distribution des pépinières dans ces deux provinces. L'établissement de ce Centre pour les besoins du projet a pour but d'acheter les plants et de les stocker dans les pépinières avant de les distribuer ultérieurement aux communautés. Le Centre de distribution des pépinières répondra également à d'autres demandes des communautés résidant dans ces deux provinces, tandis que l'Office provincial assurera la distribution des plants aux communautés à l'achèvement du projet de l'OIBT. Il accompagnera également les initiatives du gouvernement visant à planter 4 millions d'arbres au cours des quatre prochaines années.
- Élaboration de lignes directrices sur la gestion des mangroves: le projet a réuni les connaissances, expériences et enseignements dégagés au niveau local qui contribueront à élaborer des lignes directrices sur la gestion communautaire des mangroves que les communautés situées dans les zones de mangrove de Fidji pourraient envisager, adopter et utiliser. La version préliminaire des lignes directrices est en cours de finalisation.

Le Centre de distribution des pépinières et les pépinières ont vocation à alimenter dans la durée et de manière permanente les pépinières en matériel de plantation, y compris après la fin du projet. La pépinière dispose d'une vaste gamme de plants, dont des espèces côtières, des arbres fruitiers et des espèces arborées indigènes. Ces arbres serviront non seulement à maintenir les populations aujourd'hui et demain, mais rétabliront également les arbres fruitiers et médicinaux qui étaient présents dans la zone du delta du Rewa, avant de disparaître au cours du temps ou de se raréfier. La communauté ciblée évite désormais de couper les mangroves étant donné que le projet offre des alternatives et a fait comprendre aux populations l'importance des mangroves.

(6) PD 721/13 Rev.3 (F) Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	697 635,50
Budget de l'OIBT:		\$EU	440 873,00
Gouvernement du Japon:	\$EU	440 873,00	
CALMECAC:		\$EU	256 762,50
Agence d'exécution:	Fondation pour le développement intégral de l'être humain et de son environnement (<i>Fundación Para El Desarrollo Integral Del Hombre Y Su Entorno</i> , CALMECAC)		
Période d'approbation:	Rev.2: approuvée au printemps 2014 Rev.3: approuvée au printemps 2016		
Date de lancement et durée:	Octobre 2017 / 36 mois		

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016, puis décaissé par le donateur au début de 2017, une fois que la question de la défaillance financière a été résolue. L'accord d'exécution du projet a été signé et finalisé en septembre 2017 et l'Agence d'exécution a entamé la mise en œuvre du projet en octobre 2017.

Le Guatemala a pris la même pente de déforestation accélérée et de dégradation des forêts que d'autres pays du monde tropical, ce qui entraîne des risques, des impacts et des catastrophes naturelles. Ces problèmes ont été aggravés par le changement climatique et la paupérisation, qui sont répandus dans toute la région, et qui aggravent la vulnérabilité du pays aux phénomènes naturels. Le pays compte cependant encore de vastes massifs forestiers, dont beaucoup sont traditionnellement gérés par des collectivités autochtones; le Guatemala présente actuellement la plus forte densité de collectivités autochtones en Amérique centrale. Le département de Quiché représente quant à lui 7 pour cent du couvert forestier national. Cependant, ces forêts sont menacées par un regain récent de la pression démographique, qui s'accompagne d'un développement agro-industriel. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts afin d'éviter la perte des ressources forestières et de mettre en œuvre des modes de développement intégrés nouveaux pour les communautés riveraines.

Dans le but de freiner le rythme du déboisement et de suspendre la dégradation des forêts, l'INAB et le CALMECAC cherchent à mettre au point un système de planification forestière pérenne et à instaurer des mécanismes financiers inspirés de la gestion et de la conservation des ressources et des services environnementaux du département de Quiché, qui peuvent aussi servir de mesure d'adaptation au changement climatique.

En tant que tel, ce projet vise à améliorer les compétences en gestion forestière durable d'organisations forestières communautaires locales de la municipalité de Nebaj, dans le département de Quiché, en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin versant du Xaclbal. Les principaux produits escomptés de ce projet sont les suivants: 1) un plan pour les forêts communautaires est élaboré; 2) un accord sur les bonnes pratiques de gestion forestière destiné aux forêts communautaires et visant à freiner le déboisement et la dégradation des forêts est conclu; et 3) des plans de gestion durable des forêts sont élaborés et mis en œuvre pour assurer la conservation des forêts communautaires dans la municipalité de Nebaj, dans le Quiché. Il s'agit d'une proposition novatrice, car elle relie les différents secteurs et crée entre eux une dynamique sociale pour le développement de nouveaux modèles de gestion participative des ressources naturelles, à travers des systèmes de gestion des forêts et de conservation durables qui contribueront à l'élaboration de mécanismes de partage des avantages au niveau local dans le cadre de l'initiative REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation).

Le second rapport d'activité qui a été soumis en février 2019 informant des avancées du projet jusqu'au début de 2019 (disponible en espagnol auprès du Secrétariat) indique que les activités associées à tous les produits susmentionnés progressent de manière satisfaisante; la seconde tranche des fonds du

projet a été versée suite à la réception de ce rapport. Les premières réunion du Comité de pilotage et mission de suivi du projet ont eu lieu en octobre 2018 et ont permis de constater que toutes les activités du projet se déroulaient de manière satisfaisante en accord avec le plan des travaux du projet. Le rapport d'audit annuel de l'exercice 2018 a été soumis en juillet 2019. Les secondes réunion du Comité de pilotage et mission de suivi du projet (y compris la visite de terrain) auront lieu en décembre 2019 après la 55^e session du CIBT. Le Comité pourra prier le délégué du Guatemala de lui rendre compte des avancées du projet enregistrées en 2019, dans la mesure où le troisième rapport d'avancement du projet qui est requis n'avait pas été soumis au Secrétariat au moment de la préparation du présent rapport.

(7) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar - Phase I, Étape 1

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	153 900
Budget de l'OIBT:		\$EU	140 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	100 000	
Gouvernement de la Corée:	\$EU	40 000	
Gouvernement de l'Indonésie		\$EU	13 900
Agence d'exécution:	Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar		
Période d'approbation:	Rev.1 approuvée à l'automne 2013 Rev.2 approuvée au printemps 2015		
Date de lancement et durée:	Juin 2018 / 24 mois		

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière en recherche sur la biodiversité au cours de sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015, et l'Étape 1 de la Phase I a été financée en 2017. L'accord de projet régissant la mise en œuvre du projet a été finalisé en décembre 2017. Après avoir finalisé les plans des travaux détaillés, l'Étape 1 de la Phase I a débuté en juin 2018.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une écorégion terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord, et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, ces remarquables éléments de la biodiversité de même que la diversité culturelle du massif du Mont-Taninthayi sont fragilisés sous l'effet du braconnage, du morcellement et des empiétements pour l'agriculture, l'exploitation forestière illicite, l'installation de groupes humains dans le parc et à sa périphérie, et les conflits entre les humains et les éléphants. En outre, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de l'Étape 1 de la Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif

du Taninthayi sont renforcées; et ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Sensibilisation du public et consultation avec les parties prenantes: trois ateliers et cinq réunions de consultation avec les communautés locales ont été organisés d'août 2018 à septembre 2019. Il s'agissait de: un atelier de consultation destiné à promouvoir la conservation de la biodiversité dans les zones transfrontières organisé le 26 juin 2019 à l'Institut de recherche forestière (FRI) à Yezin; un atelier régional destiné à promouvoir la conservation de la biodiversité dans les Monts-Taninthayi organisé le 26 septembre 2019; et une réunion de consultation sur le renforcement des organisations de conservation ancrées dans les communautés organisée le 27 septembre 2019 à Myeik, dans la région de Taninthayi.
- Renforcement des capacités du personnel et des communautés locales en matière de conservation de la biodiversité et de moyens d'existence durables: il s'agissait d'une formation aux activités d'agroforesterie et de développement de moyens d'existence pour les communautés locales organisée du 9 au 11 septembre 2018 au Camp de la plantation forestière, dans le village de Chaung Naut Pyan, dans la municipalité de Taninthayi; d'une formation aux patrouilles destinée au personnel du département forestier organisée du 21 au 23 août 2019 au FRI, à Yezin; et d'une formation au développement de l'écotourisme dans les communautés locales organisée du 23 au 25 septembre 2019 dans la municipalité de Taninthayi.
- Travaux de recherche sur l'évaluation socioéconomique de sept villages des zones limitrophes de la municipalité de Taninthayi et recensement de la faune: l'analyse des données pour l'évaluation socioéconomique est terminée et la rédaction de l'article a débuté. Le recensement de la flore et de la faune présentes dans 15 parcelles (30 x 30 ft.) a été mené et le nombre d'espèces de faune sauvage exploré est de 25, contre 30 pour les espèces d'oiseaux. La production dans six villages de produits forestiers non ligneux prometteurs, dont l'utilisation de bois de feu et charbon de bois par les villageois locaux a été analysée.
- Activités de vulgarisation: des exposés didactiques ont été donnés à six reprises dans la municipalité de Taninthayi. Le projet a organisé en mars 2019 avec des partenaires une manifestation pour la Journée internationale des forêts au FRI, à Yezin. Des réunions ont eu lieu au FRI, à Yezin, durant février et avril 2019 pour accompagner la préparation et la publication des lignes directrices pour la conservation transfrontière de la biodiversité.

L'Agence d'exécution devrait avoir terminé comme prévu toutes les activités du projet de l'Étape 1 de la Phase I d'ici à mai 2020 et attend avec intérêt la mise en œuvre de l'Étape 2 pour accroître la pérennité du projet.

(8) PD 740/14 Rev.2 (F) Gestion durable des forêts par les mécanismes REDD+ dans la province de Kampong Thom (Cambodge)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	561 022
Budget de l'OIBT:		\$EU	484 792
Gouvernement du Japon:	\$EU	484 792	
Gouvernement du Cambodge		\$EU	76 230

Agence d'exécution: Administration forestière, Ministère cambodgien de l'agriculture, des forêts et des pêches

Période d'approbation: Automne 2014

Date de lancement et durée: Septembre 2015 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2014 et a été financé à la 50^e session du CIBT en novembre 2014. L'accord de projet régissant son exécution a été parachevé en juillet 2014. Une cérémonie de lancement du projet a eu lieu le 23 juillet 2015, avec la participation des principales parties prenantes à la REDD+ dans le pays. À l'issue des démarches administratives requises, dont les Plans annuels d'opération détaillés et la nomination du personnel du projet, le projet a entamé ses opérations en septembre 2015. Certaines activités du projet étant encore en cours, l'Agence d'exécution prépare une proposition de prorogation sans rallonge budgétaire pour mener à bonne fin toutes les activités du projet.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la gestion pérenne des ressources forestières dans la province de Kampong Thom en freinant le déboisement et la dégradation des forêts. Son objectif spécifique est d'institutionnaliser les activités relevant de la REDD+ en vue de freiner le déboisement et la dégradation de la forêt de Tomring, dans la province de Kampong Thom. Le projet traitera le problème central qui tient au caractère limité de la capacité institutionnelle à favoriser les activités REDD+ en soutien à la gestion durable des forêts dans la province de Kampong Thom. Le projet prévoit de faire progresser les programmes REDD+ au Cambodge en capitalisant les expériences des activités REDD+ en cours, en vue de standardiser les procédures devant se conformer, de manière efficace et efficiente, aux spécifications techniques des normes juridictionnelles REDD+ permettant d'atténuer les facteurs de déboisement et de dégradation de la forêt de Tomring dans la province de Kampong Thom. Les produits escomptés de ce projet sont les suivants: i) intelligence et connaissance de la REDD+ améliorées chez les acteurs concernés; ii) programme de recherche sur la REDD+ dans la forêt de Tomring, dans la province de Kampong Thom, élaboré et mis en œuvre; iii) lignes directrices et programmes de formation relatifs à la REDD+ renforcés pour une conception et une mise en œuvre effectives des activités REDD+.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité, les principales avancées du projet concernent les aspects suivants:

- Une série de programmes de renforcement des capacités et d'activités d'accompagnement a été mise sur pied, comme suit: formation aux meilleures pratiques de l'emploi de pesticides et engrais agricoles dans la culture du manioc et à l'amélioration de la qualité du sol qui a été suivie par environ 200 agriculteurs; six formations de renforcement des capacités suivies par 36 agriculteurs sur les sites de démonstration. Environ 40 membres des comités de gestion communautaire des forêts (CFMC) appartenant à trois communautés forestières ciblées ont été formés aux rôles de la foresterie communautaire dans la gestion durable des forêts. Une formation à la télédétection (Phase II) organisée au niveau provincial a été suivie par un total de 51 participants et a identifié des opportunités de restauration forestière dans les forêts communautaires (FC) de Kbal Khal et de Kbal Okroyak.
- Les moyens d'existence des communautés ciblées dans la forêt de Tumring, dans la province de Kampong Thom, ont été améliorés. Le projet a aménagé trois sites de démonstration agricole dans trois communautés et distribué 750 fourneaux dans les villages des FC de Kbal Khal et de Kbal Okroyak. Il a également fourni à la FC de Kbal Khal un ensemble de réservoirs à eau d'une capacité de 3 000 litres équipés de panneaux solaires. Des installations de production d'engrais organique ont été fournies aux CF de Kbal Khla et de Veal Okdey.
- Des patrouilles forestières ont été menées dans trois secteurs du programme des forêts communautaires. En conséquence, 12 véhicules illicites, 43 grumes illégales, six PFNL illégalement récoltés, 1 animal sauvage braconné et 2 tronçonneuses ont été confisqués, et 26 empiétements illicites éliminés.
- Des programmes de recherche sur la REDD+ ont été mis en œuvre dans la forêt de Tumring, dans la province de Kampong Thom, afin de réduire les émissions de carbone et améliorer les moyens d'existence des communautés. Les versions préliminaires de plusieurs rapports techniques issus de la mise en œuvre de ces programmes de recherche ont été préparées et sont en cours de finalisation. Ces rapports portent sur:
 - L'évaluation des mécanismes de partage des avantages en place dans les projets forestiers et de REDD+ en vue de concevoir un mécanisme national d'incitations qui soit efficace au Cambodge
 - La conception, la mise en œuvre et le suivi des garanties REDD+ dans la province de Kampong Thom
 - L'élaboration d'une stratégie de financement durable de la REDD+ au Cambodge

- Le développement de seuils d'émissions forestières par défaut et ajustés dans la province de Kampong Thom.

L'Agence d'exécution devrait terminer toutes les activités du projet d'ici à la fin d'avril 2020 et le projet sera déclaré achevé à la prochaine session du Comité.

(9) PD 741/14 Rev.3 (F) Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	988 886
Budget de l'OIBT:		\$EU	437 478
Gouvernement du Japon:	\$EU	437 478	
AIDER:		\$EU	551 408

Agence d'exécution: Association de recherche-développement intégrale (*Asociacion Para La Investigacion y Desarrollo Integral*, AIDER)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée à l'automne 2014
Rev.3: approuvée au printemps 2016

Date de lancement et durée: Mai 2017 / 30 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2014, par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été annoncé en mars 2016. Le texte de l'accord régissant l'exécution du projet a été finalisé en avril 2017 après le décaissement des fonds du projet par le donateur, suite à la résolution de la défaillance financière. L'Agence d'exécution a terminé de soumettre en mai 2017 l'ensemble des pièces justificatives nécessaires pour autoriser le virement de la première tranche de fonds et le démarrage de la mise en œuvre du projet.

Ce projet portera sur les capacités limitées des intervenants principaux à lutter contre la dégradation des forêts tropicales xérophiles, sur la côte nord du Pérou, couvrant les trois départements qui partagent cet écosystème: Tumbes, Piura et Lambayeque.

Le projet prévoit l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à la conservation et à l'exploitation pérenne durable des forêts tropicales sclérophylles; à cette fin, il renforcera les capacités des intervenants clés pour mettre en place des politiques de gestion pérenne des forêts sclérophylles dégradées. Les résultats escomptés comprennent: l'amélioration de la gestion au niveau de l'administration forestière régionale; la promotion de la participation active du secteur public et de la société civile au dialogue et à des espaces de concertation en vue de décisions sur la gestion régionale de la forêt; et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour assurer la gestion communautaire de la forêt sur la côte nord.

Les activités menées jusqu'au 30 juin 2019 ont été incluses dans le rapport d'activité détaillé soumis au Secrétariat en septembre 2019 (disponible sur demande; en espagnol uniquement). Un résumé des activités du projet est présenté ci-après.

Activité 1.1 Mettre au point des sessions de formation sur les questions administratives et techniques pour l'administration publique régionale de la GDF.

Avec l'appui du projet et le concours de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'Atelier de formation sur la méthodologie de cartographie forestière de la côte nord du Pérou a été tenu du 27 au 31 mai dans la ville de Chiclayo, afin d'améliorer les connaissances des divers officiels et spécialistes du SERFOR et des pouvoirs régionaux de la région nord: Piura, Tumbes et Chiclayo en matière de système d'information géographique (SIG) et de télédétection. En outre, des logiciels libres ont été employés pour le processus de cartographie thématique.

Activité 2.1: Renforcer la coordination, le dialogue et les espaces de coordination au niveau régional avec la participation de la société civile

Le 17 mai, avec l'appui du projet, une réunion du réseau des chercheurs sur les forêts sclérophylles s'est tenue dans les bureaux de l'ATFFS-SERFOR-Piura, avec pour objectifs de:

- Renforcer le réseau de recherche sur les forêts sclérophylles et améliorer l'articulation entre les secteurs public, privé et la société civile.
- Renforcer les capacités permettant la recherche.
- Promouvoir la recherche-développement et l'innovation dans la conservation des forêts et de la faune.
- Renforcer les mécanismes de communication et les connaissances traditionnelles sur les forêts sclérophylles.
- Tirer parti des fonds pour les activités scientifiques.
- Se doter d'un dispositif de suivi de la situation actuelle des investigations.

La Plateforme macrorégionale sur les forêts de la côte nord continue d'être appuyée par le projet, en collaborant avec les réunions et le renforcement des capacités des pouvoirs publics régionaux. Ces derniers ont réussi à travailler en lien avec le projet ONU-REDD+ exécuté par le Ministère de l'environnement, qui est assisté d'un consultant en vue d'identifier les besoins et opportunités de renforcer ses partenariats; Le projet collaborera avec les actions identifiées dans le cadre des travaux de consultant.

Le projet a promu trois alliances stratégiques relevant du développement de projets de gestion durable et restauration de forêts sclérophylles, suite aux préconisations du dernier conseil d'administration du projet:

- L'alliance avec le SERFOR aux fins d'élaborer un projet de plantations forestières en forêt sclérophylle, dans la zone limitrophe de l'Équateur.
- L'alliance avec un fonds privé international en vue de concevoir un projet sur les services écosystémiques et les chaînes de valeur sans déforestation.
- Une coordination préliminaire avec le Ministère de l'environnement portant sur une proposition qui sera présentée dans le cadre du 7^e Cycle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) en lien avec la gestion durable des forêts sclérophylles.

Activité 2.2: Élaborer et mettre en œuvre un plan de diffusion des avantages de la GDF pour le secteur public et la société civile

Suite à la phase de terrain, au cours de laquelle le consultant a recueilli toutes les informations nécessaires dans les régions de Piura, Tumbes et Lambayeque, la version préliminaire du Plan de diffusion sur la gestion des forêts sclérophylles a été préparée. Le rapport a été parachevé et transmis à l'OIBT.

Dans le cadre du projet, deux supports didactiques pour l'enseignement et la diffusion sur les forêts sclérophylles ont été préparés, comme suit:

- Une histoire: «El Algarrobito»
- Une bande dessinée: «Shinamp»

Ces deux supports ont été présentés aux autorités forestières et régionales des trois régions: Piura, Tumbes et Lambayeque. En outre, les écoles de ces régions en ont reçu des exemplaires afin de sensibiliser les enfants aux ressources des forêts sclérophylles et à leur importance.

Suite aux préconisations de la première réunion du Comité de pilotage du projet, une vidéo ciblant le grand public a été préparée, dans le but de sensibiliser aux forêts sclérophylles. Des spots radio de sensibilisation à l'importance des forêts sclérophylles ont été produits et sont diffusés sur les stations de radio locales à Piura (Radio Cutivalu), Lambayeque (Radio Zone 5) et Tumbes (Radio Hechizera).

Activité 2.3: Développer des événementiels de sensibilisation ciblant les autorités, les responsables, les usagers de la forêt et le grand public, au niveau local et régional, sur la conservation des forêts sclérophylles tropicales de la côte nord.

Le 23 mai, avec le concours du projet, une activité intitulée «Conversation autour de la biodiversité biologique des forêts sclérophylles saisonnières du nord du Pérou» a été menée sous la houlette du SERFOR en lien avec la Journée de la diversité biologique

Les expériences de la gestion durable des forêts sclérophylles promues par le projet ont été présentées lors de manifestations stratégiques internationales, en tirant parti des alliances interinstitutionnelles avec des acteurs clés: la NAP Expo de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Songdo, en République de Corée, et la Réunion annuelle 20x20 à Buenos Aires, en Argentine.

Activité 2.4: Développer les aptitudes sociales des membres des communautés pour dynamiser leur participation dans les espaces de dialogue

Le 28 mai s'est tenue une réunion dans les bureaux d'AIDER dans le cadre du processus d'élaboration d'une stratégie de développement rural reposant sur le changement climatique. Un dialogue a eu lieu avec un groupe de femmes sélectionnées dans les milieux urbain et rural, au cours de laquelle les points suivants ont été discutés:

- Le rôle joué par les femmes dans la société
- Leur expérience de situations relevant du changement climatique
- La consultation des femmes sur le changement climatique

Avec l'appui du projet et sous la direction du Service national des forêts et de la faune (SERFOR) et du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, de l'Association de recherche-développement intégrale (AIDER) et du Centre des communautés rurales des forêts sclérophylles (CECOBOSQUE), s'est tenu le 24 mai dans l'auditorium du Conseil des usagers du moyen et du bas Piura le premier Forum des communautés intitulé «Communautés organisées, forêts durables», dont le but était d'analyser la problématique de la manière d'organiser les communautés, et de guider et d'impliquer les chefs de communauté et leurs partenaires en matière d'usage durable et de conservation des forêts.

Activité 3.1: Organiser des sessions de formation aux techniques et pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion forestière

L'équipe du projet a participé à l'Atelier sur les bonnes pratiques et la réglementation de la production de semences forestières, qui s'est tenu les 29 et 30 mai dans les locaux de l'INIA (Institut national de l'innovation agricole), dans la ville de Chiclayo. Une coordination a été amorcée pour collaborer avec le processus de zonage des forêts de la région de Tumbes au cours du prochain semestre de la mise en œuvre du projet.

Conclusions

Le projet a été géré de manière à atteindre la plupart des objectifs fixés pour la dernière année de mise en œuvre et la coordination de certaines des activités en instance, qui seront terminées au cours du dernier semestre de mise en œuvre, a été entamée (il s'agit de la diffusion et l'annonce du concours de photos «Connaître les forêts sclérophylles de la côte nord du Pérou», qui se tiendra en octobre; et du premier Congrès régional sur les forêts sclérophylles - III COREFOR qui aura lieu en décembre à Chiclayo).

Le projet contribue à améliorer les capacités des pouvoirs publics régionaux en gestion des forêts sclérophylles. De la même manière, d'autres initiatives liées à la gestion durable des forêts et l'intervention directe du SERFOR et d'organisations de la société civile ont permis d'améliorer l'articulation des actions au niveau régional est amélioré.

Avec la participation de divers secteurs forestiers et la diffusion d'informations sur la gestion des forêts sclérophylles qui sont d'importance primordiale pour le pays, les actions et résultats ont pu être articulés avec les outils de gestion au niveau national. Il a été possible d'accroître la présence des responsables et autorités en charge du secteur des forêts sclérophylles et des espaces publics et initiatives, ce qui a sensibilisé à l'importance de ce type de forêt pour le Pérou.

La troisième réunion du Comité de pilotage du projet a eu lieu en septembre 2019 et il a été constaté que toutes les activités du projet se déroulaient de manière satisfaisante. Tous les rapports exigés pour ce projet (y compris les audits financiers annuels) ont été soumis dans les délais et le Comité devrait déclarer ce projet achevé lors de sa prochaine session en 2020.

(10) PD 754/14 Rev.2 (F) Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	659 131
Budget de l'OIBT:		\$EU	541 031
Gouvernement du Japon:	\$EU	541 031	
Contrepartie (ONG Ce.Sa.Re.N):		\$EU	118 100

Agence d'exécution: Organisation non gouvernementale
«Cercle pour la sauvegarde des ressources naturelles» (ONG
Ce.Sa.Re.N)

Période d'approbation: Printemps 2015

Date de lancement et durée: Avril 2017 / 36 mois

Ce projet de 36 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle de projets du printemps 2015 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé lors du Cycle des projets du printemps 2016, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet en régissant l'exécution a été considéré signé par l'ensemble des parties le 27 mars 2017. Le décaissement de la première tranche de fonds de l'OIBT a été opéré le 4 avril 2017 en vue de lancer la mise en œuvre du projet. La contribution budgétaire de l'OIBT relative à ce projet n'a pas été impactée par les difficultés dues à la défaillance financière.

L'objectif de développement de ce projet est d'assurer la gestion en mode durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par la gestion durable de 40 forêts sacrées sur ces sites, ce qui doit s'opérer par le renforcement des capacités des acteurs permettant d'améliorer les conditions de vie des populations locales. L'objectif spécifique du projet est d'assurer la gestion durable des forêts sacrées des sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin par le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

Depuis la cinquante-deuxième session du Comité et selon le plus récent rapport d'activité du projet ainsi que les comptes rendus mensuels soumis par le biais du système de suivi en ligne du projet, les avancées de la mise en œuvre peuvent essentiellement se résumer comme suit:

- Au titre d'activité continue et régulière, l'agence d'exécution du projet a poursuivi sa campagne de sensibilisation, qui a démarré par un atelier de lancement du projet sur les rôles et l'importance des forêts sacrées au Bénin. Des entités locales (associations, coopératives, ONG locale) ont participé à cette campagne en raison de leur aptitude à interagir directement avec les communautés locales qui vivent dans les zones couvertes par la mise en œuvre du projet;
- Des plans simples de gestion forestière (PSGF) ayant trait à 42 forêts sacrées couvertes par la mise en œuvre du projet ont été approuvés et validés au plan technique par le ministère béninois en charge des forêts, en consultation avec les parties prenantes concernées;
- Des comités locaux de gestion ont été formés pour assurer la coordination de la gestion des 42 forêts sacrées avec les autorités locales sur la base des préconisations de l'étude socioéconomique afin que les communautés locales puissent bénéficier des opportunités économiques qui découleront de la gestion des ces 42 forêts sacrées;
- Environ 68 hectares de terres riveraines des forêts sacrées ont été remises en état en faisant appel au régime agroforestier en vue d'établir une zone tampon pour contribuer à réduire la pression anthropique sur les forêts sacrées tout en procurant des revenus de substitution tirés des cultures alimentaires associées aux arbres plantés;
- Plus de 160 hectares de forêts sacrées ont été enrichis au moyen d'espèces indigènes afin d'améliorer la biodiversité de ces sites RAMSAR 1017 et 1018;
- Un processus de consultation a été amorcé pour travailler en synergie et en collaboration avec les aires protégées riveraines dans le cadre d'une démarche de gestion intégrée du paysage;
- Une étude technique portant sur l'identification de régimes de production agricole améliorés (RPAS) a été parachevée par un consultant national afin de recommander les modalités et moyens adaptés pour mettre en œuvre ces RPAS.

Dans le cadre de la supervision de ce projet sur site par le Secrétariat de l'OIBT, une mission de suivi (troisième réunion du comité de pilotage du projet et visites sur le site des forêts sacrées) est prévue en octobre 2019, en consultation avec le Point de contact de l'OIBT au Bénin.

(11) PD 764/14 Rev.3 (F) Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de PNG

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	668 313
Budget de l'OIBT:		\$EU	606 313
Gouvernement du Japon:	\$EU	606 313	
Gouvernement de PNG:		\$EU	62 000

Agence d'exécution: Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Période d'approbation: Rev.1 approuvée en octobre 2014
Rev.2 approuvée en avril 2016
Rev.3 approuvée en mars 2017

Date de lancement et durée: Décembre 2019 (prévue) / 36 mois

La troisième révision de la proposition de projet a été approuvée en mars 2017 par le biais de la procédure électronique d'approbation dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2014 et le financement a été obtenu en 2017. L'accord de projet en régissant a été étudié par l'agence d'exécution. Au terme d'une consultation prolongée avec le procureur compétent en PNG et autres institutions, l'agence d'exécution a complété la procédure interne relative à la signature de l'accord. L'accord de projet a été dûment signé en février 2019. L'Agence d'exécution a pris les dispositions administratives nécessaires au commencement du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT et de l'Administration forestière de PNG.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'amélioration des moyens d'existence des populations villageoises et leur stabilité sociale. L'objectif spécifique du projet est d'instaurer un modèle de système de cadastre foncier villageois et d'évaluation des ressources forestières qui soit au service des dispositifs de gestion forestière villageoise et sociale (dispositifs CFM), lesquels devant intégrer les paiements des services environnementaux (PSE) et la REDD+, et aider les propriétaires fonciers à mieux prendre la mesure des biens et services que dispensent les forêts. Les activités du projet seront gérées et accompagnées par l'Autorité forestière de PNG au niveau national, en collaboration avec six partenaires CFM et leurs groupements pilotes de propriétaires fonciers au niveau local. Ce dispositif offre la possibilité d'être répliqué en permanence à l'avenir.

Le projet dégagera quatre produits spécifiques, à savoir: i) une amélioration des pratiques CFM aux échelons villageois, des districts et des provinces grâce à des techniques de collecte participative de données; ii) des groupements de clans participent de manière appropriée au Programme national d'aménagement du territoire (*National Land Development Program*); iii) un système de gestion des données mobilise les propriétaires fonciers dans des systèmes CFM viables (dont PSE et REDD+); et iv) des directives en matière d'orientation et planification de la CFM sont en place.

L'Agence d'exécution a examiné les dispositions administratives relatives à la mise en œuvre du projet, y compris la sélection d'un chef de projet national compétent, et préparé un plan de mise en œuvre détaillé. Les travaux du projet devraient débuter en décembre 2019.

(12) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	358 180
Budget de l'OIBT:		\$EU	250 000
CDB:	\$EU	100 000	
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	150 000	
FCG		\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au printemps 2015
Rev.3: approuvée au printemps 2017
Rev.4: approuvée à l'automne 2017

Date de lancement et durée: Juin 2018 / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51^e et 52^e sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et était en instance d'approbation par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT en septembre 2017. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

Le Guatemala recelait en 2010 un couvert forestier de 3,722 595 hectares, qui représentait 34 pour cent du territoire national. En 2006, le couvert forestier guatémaltèque était estimé à 3,868 708 ha; ces chiffres représentent donc une perte nette de 146 112 hectares de forêt, ce qui correspond à un taux net de déforestation de un pour cent par an à l'échelon national (au regard des forêts sur pied en 2006). La situation est devenue d'autant plus critique que le Guatemala fait partie des pays recensés comme étant les plus vulnérables aux phénomènes climatiques et autres conditions délétères dues au climat dans le monde, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes d'amenuisement de la biodiversité et de réduction des biens et services forestiers.

Au cours des deux dernières décennies, le Guatemala a promu des instruments de politique pour la conservation et la gestion de ses forêts ainsi que leur reforestation dans le cadre de son Programme d'incitations forestières (PINFOR) et de son Programme d'incitations forestières destiné aux petits propriétaires-exploitants forestiers et agroforestiers (PINPEP), en développant des outils de réglementation, techniques et de planification destinés à faciliter leur mise en œuvre. Néanmoins, malgré les progrès enregistrés dans l'administration et l'utilisation durable des ressources forestières guatémaltèques, aucun de ces instruments de politique n'a traité de manière spécifique de la problématique de la restauration des paysages forestiers dans le cadre de l'un des outils susmentionnés.

Le Conseil de restauration des paysages forestiers a élaboré une carte de restauration forestière, qui recense une superficie totale de 3,989 465 hectares éligibles à la restauration, laquelle a été divisée en quatre catégories: a) aires protégées; b) surfaces ripisylves; c) surfaces de mangrove; et d) surfaces adaptées à la foresterie présentant un gradient supérieur à 50 pour cent et une capacité élevée de recharge en eau.

Ce projet mène des actions de restauration du paysage forestier sur des sites pilotes de restauration en conformité avec les *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, lesquelles sont axées sur quatre écosystèmes forestiers stratégiques

que l'Institut national des forêts (INAB) et le Conseil national des aires protégées (CONAP) à déclarés prioritaires, à savoir les forêts de nuages, les forêts sèches, les forêts de pins et chênes, et les mangroves.

L'objectif de développement du projet est de «réduire la dégradation des forêts et d'améliorer la restauration des écosystèmes forestiers au Guatemala». Son objectif spécifique est d'«améliorer les actions de restauration forestière dans le cadre de la mise en œuvre d'un mécanisme de restauration forestière reposant sur les Directives de l'OIBT avec la participation élargie des principales parties prenantes au sein des écosystèmes stratégiques prioritaires».

L'agence d'exécution a bien avancé dans la mise en œuvre du projet en 2019 selon le rapport d'activité soumis au Secrétariat en septembre 2019 qui couvre la période jusqu'à la fin de juillet (disponible sur demande, en espagnol uniquement). Les travaux sur les activités de restauration sont en bonne voie sur les quatre sites pilotes et des accords ont été trouvés avec les parties prenantes locales. Une version préliminaire de l'adaptation au niveau national des Directives de l'OIBT pour la restauration des forêts tropicales naturelles est terminée et est en cours d'examen dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux.

Le rapport annuel d'audit financier pour 2018 a été soumis à l'OIBT par l'agence d'exécution dans les délais et approuvé par le Secrétariat. Une seconde visite de suivi sur site par le Secrétariat est prévue en décembre 2019 suite à la 55^e session du CIBT.

(13) PD 777/15 Rev.3 (F) Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	643 616
Budget de l'OIBT:		\$EU	515 590
Gouvernement du Japon:	\$EU	515 590	
Gouvernement de l'Indonésie:		\$EU	128 026

Agence d'exécution: Autorité du Parc national Gunung Gede Pangrango (GGPNP), Direction générale des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes (KSDAE), Ministère de l'environnement et des forêts (MOEF)

Période d'approbation: Rev.1 approuvée en octobre 2015
Rev.2 approuvée en avril 2016.
Rev.3 approuvée en mars 2017

Date de lancement et durée: Août 2018 / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets de l'automne 2015 et l'accord de projet régissant l'exécution de ce projet a été consulté par l'Agence d'exécution compte tenu de la suspension des versements de fonds à tous les projets de l'OIBT intervenue de juin à décembre 2016. Au terme des préparatifs administratifs exigés pour la mise en œuvre du projet, dont l'élaboration des plans annuels d'opération détaillés, le projet est entré en activité en août 2018.

Le projet vise à contribuer à la restauration des fonctions de conservation et de développement de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) dans la province de Java-Ouest de l'Indonésie, qui occupe une superficie totale de 114 779 hectares. La CBR est l'une des plus importantes réserves de biosphère de l'Indonésie au regard principalement de sa biodiversité riche et unique. Elle est également une destination touristique bien connue en raison de sa relativement bonne accessibilité et une source d'eau vitale pour la vie d'une trentaine de millions de personnes résidant dans la capitale de Jakarta et d'autres villes plus petites, ainsi que les municipalités situées autour de la Réserve.

Son objectif spécifique est d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes dans la CBR par la mise en œuvre du Plan de gestion stratégique intégré grâce à la réalisation de trois produits, à savoir: i) la menace sur la biodiversité dans la zone centrale est réduite de manière significative; ii) des pratiques optimales d'occupation des sols dans la zone tampon de la CBR et ses zones

de transition sont concrètement illustrées et favorisées; et iii) les montages institutionnels de la gestion de la CBR sont améliorés.

Depuis le commencement du projet en août 2018, les avancées enregistrées concernent principalement les aspects suivants:

- Au cours de la première réunion du Comité de pilotage du projet qui s'est tenue le 12 février 2019 au Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie a été formulée une série de préconisations, dont celle de renforcer les systèmes de communication interne afin d'assurer la transparence et l'efficacité des communications entre le Directeur du GGPNP, le coordinateur du projet et le Comité consultatif technique; et celle d'améliorer le suivi interne de la mise en œuvre du projet en utilisant et en actualisant les indicateurs figurant dans la grille du cadre logique du projet.
- Une étude a été menée afin de déterminer le potentiel de développement économique et social des communautés locales dans la zone centrale du GGPNP dans les régions de Bogor, Sukabumi et Cianjur. L'évaluation des aspects économiques et sociaux dans les communautés ciblées est en cours.
- L'examen des plans d'affectation des sols en place dans la Réserve de biosphère de Cibodas est en cours et des modèles de moyens d'existence durables à des fins de démonstration et de formation sont mis au point, en collaboration avec les communautés locales et des firmes privées. Ils seront terminés d'ici à décembre 2019. La mise en place du Forum de coordination et de communication de la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR) est en cours. Une réunion de consultation a été organisée en août 2019 à Bandung avec la participation des principales parties prenantes, dont des représentants des autorités provinciales, des autorités locales, des communautés locales et du monde universitaire.
- Une plateforme d'information sur la CBR a été créée. Sur le site web de la CBR déjà conçu ont été mis en ligne des nouvelles sur les activités du projet et d'autres matériels à caractère informationnel. Le site web est accessible sur www.itto-cbr.id et sera intégré au site web du GGPNP au cours de la seconde année. L'équipe du projet a évoqué les travaux du projet lors du séminaire national sur l'entrepreneuriat environnemental «Protéger l'environnement, protéger son activité commerciale, protéger son engagement envers la durabilité» qui s'est tenu le 25 avril 2019 à l'Université de Pakuan, à Bogor. Le coordinateur du projet a donné une présentation lors d'une manifestation intitulée «Transition forestière, restauration des paysages forestiers et services écosystémiques forestiers» organisée en marge de la Semaine de la foresterie Asie-Pacifique (APFW) 2019 qui s'est tenue du 17 au 21 juin 2019 à Incheon, en République de Corée.

Afin d'améliorer la mise en œuvre efficiente et efficace du projet ainsi que sa communication et sensibilisation dans le pays, l'Agence d'exécution a demandé que soit remplacé le coordinateur. Compte tenu de l'importance de mener des consultations efficaces, cette proposition de remplacement du coordinateur du projet a été approuvée en août 2019. Le dynamisme du nouveau coordinateur du projet a permis de faire avancer la mise en œuvre du projet en accord avec les règles et procédures de l'OIBT et du MoEF.

B. PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

Aucun.

C. PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

(1) PD 712/13 Rev.2 (F) Renforcement de la mise en œuvre de l'aménagement de la Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil-Bukit Batu (GSK-BR) à Riau Sumatra (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	843 364
Budget de l'OIBT:	\$EU	498 154
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	52 200
Sinarmas Forestry & Partners	\$EU	293 010

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement sur la conservation et la réhabilitation, Agence de recherche-développement forestiers (FPRDA), Ministère des forêts

Période d'approbation: Printemps 2014

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2014 et sa validité a été prorogée à la demande du Ministère de la conservation environnementale et de la foresterie sur la base des règles et procédures de l'OIBT. Le projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la 54^e session du CIBT en novembre 2018. Si les fonds suffisants (une enveloppe supplémentaire d'au moins 100 000 \$EU) nécessaires à sa mise en œuvre ne sont pas obtenus d'ici à 2020, ce projet sera alors déclaré caduc (26 mois après la date de financement conformément à la clause de caducité en vigueur à l'OIBT).

La Réserve de biosphère de Giam Siak Kecil Bukit Batu (GSK-BR) couvrant une superficie d'environ 705 000 ha dans la province de Riau à Sumatra a été reconnue comme réserve de biosphère de partenariat public-privé par les Réseaux de surveillance mondiale de l'UNESCO en 2009. Cependant, cette réserve de biosphère n'a pas été gérée sur un mode pérenne. Les principaux problèmes y sont les faiblesses dont souffre le cadre de planification de la GSK-BR, dépourvu de tout plan de gestion stratégique intégré, la faible capacité des institutions concernées à appliquer le concept de réserve de biosphère et la faible participation des communautés locales aux opérations d'aménagement. Il s'ensuit que ce projet a été conçu pour instaurer un cadre de mise en œuvre effective de la gestion durable et de la conservation de la GSK-BR par la réalisation d'objectifs de gestion et en assurant les fonctions de base de la GSK-BR. Plus précisément, il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la Réserve de manière efficace. Les produits attendus sont les suivants: i) un cadre de planification amélioré de la GSK-BR; ii) des capacités institutionnelles à gérer la GSK-BR sur un mode pérenne renforcées; et iii) des partenariats promus entre les principales parties prenantes en matière de gestion opérationnelle de la GSK-BR. Toutes les activités prévues, y compris l'élaboration d'un plan de gestion intégré, seront mises en œuvre conjointement par les institutions locales et les parties prenantes, le Ministère des forêts, la province de Riau, l'entreprise *Sinarmas Forestry and Partners* ainsi que les communautés locales et les institutions locales de recherche-développement.

(2) PD 723/13 Rev.2 (F) Renforcement des capacités au service de la conservation transfrontalière de la biodiversité du massif du Mont-Taninthayi au Myanmar – Phase I, Étape 2

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	487 762
Budget de l'OIBT:	\$EU	459 962
Gouvernement du Myanmar:	\$EU	27 800

Agence d'exécution: Département des forêts, Ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, Gouvernement du Myanmar

Période d'approbation: Rev.1 approuvée à l'automne 2013
Rev.2 approuvée au printemps 2015

Date de lancement et durée: À déterminer / Phase I Étape 2 - 36 mois

Le projet a été approuvé à l'automne 2013, mais il a été remanié en deux phases en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'Institut de recherche forestière sur la recherche de la biodiversité en sa Phase I. Le projet remanié a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015, et l'Étape 2 de la Phase I est en attente d'un financement. L'Étape 2 de la Phase I du projet débutera, si elle est financée, au terme de l'Étape 1 de la Phase I. Les activités de l'Étape 1 de la Phase I devraient être achevées en mai 2020.

Le massif du Mont-Taninthayi (Tenasserim), le long de la frontière entre le Myanmar et la Thaïlande, couvre une éco-région terrestre d'importance mondiale avec une zone de transition entre les forêts sempervirentes sèches continentales, qui sont communes dans le nord et les forêts tropicales semi-sempervirentes du sud. En conséquence, ce massif renferme une partie de la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux et de mammifères rencontrées dans la région Indo-Pacifique. Le plus petit mammifère du monde, la chauve-souris Kitti à nez de porc (*Eonycteris thonglongyai*), dont la masse ne dépasse pas celle d'un grand bourdon, niche dans les grottes calcaires de cette écorégion. Toutefois, en raison de l'insuffisance de capacités et des ressources qui permettraient d'assurer une conservation adéquate de la biodiversité au Myanmar, celui-ci n'est pas en mesure de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans cette éco-région.

Ce projet vise à renforcer les capacités et les ressources nationales en matière de conservation de la biodiversité et à permettre une conservation efficace des écosystèmes forestiers et de la biodiversité dans le massif du Taninthayi au Myanmar. Les activités de la Phase I comprennent un renforcement des capacités institutionnelles du Myanmar visant la conservation de sa biodiversité, tandis que les activités de la Phase II sont axées sur les activités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontières du massif du Taninthayi en collaboration avec des partenaires thaïlandais. Les produits escomptés sont les suivants: i) les capacités des institutions nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de conservation, de surveillance de la biodiversité, et de recherche connexe dans le massif du Taninthayi sont renforcées; ii) des mécanismes institutionnels initiaux visant la conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières du massif du Taninthayi sont mis en place; et iii) la participation des parties prenantes locales et les moyens d'existence des communautés riveraines tributaires des forêts dans les zones de conservation transfrontière de la biodiversité sont renforcés. Au niveau national, le projet contribuera à mettre en place des programmes et des activités de conservation transfrontière de la biodiversité qui pourront être renforcés dans le massif du Taninthayi entre le Myanmar et la Thaïlande.

(3) PD 765/14 Rev.4 (F) Élaboration d'un programme de restauration de terroirs forestiers guatémaltèques en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'OIBT - Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	460 124
Budget de l'OIBT:	\$EU	351 944
FCG:	\$EU	108 180

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement au Guatemala (*Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala*, Fcg) en collaboration avec l'Institut national forestier (INAB)

Période d'approbation: Rev.2: approuvée au printemps 2015
Rev.3: approuvée au printemps 2017
Rev.4: approuvée à l'automne 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2015 par le biais du système électronique d'approbation mis en place, et son financement partiel a été annoncé lors des 51^e et 52^e sessions du CIBT en 2015 et en 2016. Suite à la révision de la proposition de projet en deux phases afin de prendre en compte le financement partiel mis à disposition, l'INAB a décidé qu'il souhaitait superviser le projet, mais non agir en qualité d'Agence d'exécution (AE). En conséquence, il a désigné la *Fundación para la Conservación de los Recursos Naturales y Ambiente en Guatemala* (FCG) comme AE. Le document de projet a en conséquence été révisé une nouvelle fois et a été approuvé en septembre 2017 par le biais de la procédure de non-objection en ligne de l'OIBT. L'accord de projet de la Phase I a finalement été signé en mai 2018, après les délais rencontrés dans la finalisation de la contribution de la CDB au projet, et sa mise en œuvre a débuté le mois suivant.

La Phase II de ce projet débutera, si elle est financée, une fois la Phase I achevée.

(4) PD 781/15 Rev.3 (F) Plan directeur 2015-2021 de repositionnement de la gestion forestière comme mode d'occupation des sols concurrentiel dans le terroir agro-forestier de la région de Huetar Norte au Costa Rica (Costa Rica)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	708,093
Budget de l'OIBT:	\$EU	466 893
INISEFOR-UNA	\$EU	72 000
CODEFORSA	\$EU	169 200

Agence d'exécution: Commission pour le développement des forêts-Association de San Carlos (CODEFORSA) en collaboration avec l'Institut de recherche et des services forestiers (INISEFOR) de l'Université nationale du Costa Rica (UNA), Fonds de financement forestier (FONAFIFO)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La déforestation, l'exploitation forestière illicite et la pauvreté demeurent présentes dans les régions rurales du Costa Rica. Les raisons et les acteurs sont multiples; toutefois, en dépit du fait que les petits producteurs demeurent considérés comme des vecteurs de changement dans le paysage agroforestier du pays, leurs moyens d'existence restent tributaires des biens et services forestiers. En outre, la gestion

durable des forêts (GDF) est devenue un outil pratique d'aide à la conservation des forêts (en évitant la déforestation et l'exploitation illicite) tout en générant des revenus que nécessitent les producteurs locaux (en contribuant à réduire la pauvreté).

Bien que la GDF soit encouragée comme alternative viable pour améliorer la compétitivité des forêts comparée à d'autres affectations des sols, les propriétaires forestiers sont confrontés à de graves problèmes, dont celui de se mettre en conformité avec les exigences de l'AFE lorsqu'ils font une demande de permis d'exploitation. En outre, les rapports coûts-bénéfices de la GDF sont loin d'être attractifs pour les producteurs locaux, si on les compare à ceux de l'agriculture et/ou de l'élevage de bétail, et plus récemment, aux bois importés. Dans ce contexte, il y a lieu de travailler sur la réévaluation des forêts en concevant et mettant un œuvre un Plan directeur qui vise à repositionner la GDF comme type d'affectation des sols compétitif dans le paysage agroforestier de la région nord du Costa Rica. Ce projet a pour objectif de fournir un cadre de coopération permettant d'agir au niveau régional, qui traite les aspects écologique, social, économique et de la gouvernance de la GDF. À cette fin, le projet travaillera sur trois composantes: tout d'abord une aide aux producteurs forestiers de la région nord pour la commercialisation avantageuse des produits de la GDF; deuxièmement, la mise en œuvre d'un programme de recherche appliquée sur la GDF en appui à l'AFE; et troisièmement, encourager la GDF comme autre moyen d'améliorer la compétitivité des forêts au sein du paysage agroforestier, et dispenser des formations en la matière.

(5) PD 808/16 Rev.3 (F) Sauvegarde du bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) dans les forêts classées de La Palée et de Boundiali au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des communautés riveraines (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	865 560
Budget de l'OIBT:	\$EU	583 043
Gouvernement of Côte d'Ivoire:	\$EU	282 517

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le bois de vène (*Pterocarpus erinaceus* Poir) est un arbre à usages multiples qui a une incidence directe sur les revenus complémentaires des ménages. En fait, ses qualités technologiques font de l'espèce l'un des meilleurs bois d'œuvre d'Afrique occidentale, très apprécié pour l'ébénisterie, la charpente lourde et la menuiserie extérieure (Duvall, 2008). En outre, le bois de vène est exploité pour toute une gamme de produits non ligneux incluant les aliments pour la consommation humaine, le fourrage pour les animaux (Petit et Mallet, 2001), les produits médicinaux et les matières premières pour l'artisanat (tanins, colorants, sève, résine, etc.). Au vu de ces valeurs, le bois de vène a fait l'objet d'une surexploitation (frauduleuse et illégale), en particulier pendant la période de crise qu'a connu le pays. De plus, compte tenu de l'insuffisance de sensibilisation aux risques des feux, certaines pratiques occasionnant des feux de forêt sont courantes dans la région, à savoir la pratique de la culture itinérante sur brûlis et la transhumance qui sont une véritable menace pour cette essence. Malgré l'importance dévolue à cette espèce à usages multiples, le pays ne dispose pas d'informations scientifiques et techniques permettant d'orienter sa sylviculture ou de connaître l'état actuel des peuplements naturels afin d'établir des stratégies adéquates d'aménagement, ce alors même qu'actuellement, en Côte d'Ivoire, il est indispensable de maintenir et de densifier le couvert végétal de cette essence à usages multiples qui est menacée de disparition.

(6) PD 818/16 Rev.3 (F) Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant est du parc national Cordillera Azul (PNCAZ), au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	842 347
Budget de l'OIBT:	\$EU	454 558
CIMA – Cordillera Azul:	\$EU	237 549
Other sources:	\$EU	150 240

Agence d'exécution: Centre de conservation, de recherche et de gestion des aires naturelles – Cordillera Azul [*Centro De Conservación, Investigación Y Manejo De Areas Naturales – Cordillera Azul (Cima Cordillera Azul)*]

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet est en accord avec les objectifs nationaux assortis d'actions concrètes, dans le cadre des engagements pris par le Pérou et de ses politiques nationales en matière de restauration, de conservation et d'utilisation durable des forêts au bénéfice de sa population. Le site du projet se situe dans la zone tampon du Parc national Cordillera Azul (PNCAZ) et vise à mettre en place la gestion durable et la restauration des forêts du bassin du Cushabatay et des zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Le projet est conforme aux priorités stratégiques de l'OIBT et en particulier aux ODD 15.2 et 15.3 ainsi qu'aux objectifs d'Aïchi 5 et 15.

Il contribuera ainsi à restaurer la biodiversité dans ce secteur de la vaste zone tampon du PNCAZ et améliorera la qualité de vie des communautés du bassin du Cushabatay et zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Son objectif spécifique est de restaurer et de gérer en mode durable les forêts du bassin du Cushabatay et les zones adjacentes à la zone tampon du PNCAZ. Les produits escomptés du projet sont: i) les principales parties prenantes économiques (producteurs de bois, agriculteurs et investisseurs) font concorder leurs intérêts et mettent en œuvre une vision pour l'utilisation durable de la forêt et sa biodiversité; ii) la capacité technique des principales parties prenantes en matière de gestion et de restauration des forêts est renforcée; et iii) des stratégies et modèles de développement et de mise en œuvre de la restauration et de la gestion des forêts sont élaborés.

(7) PD 836/17 Rev.1 (F) Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	595 951
Budget de l'OIBT:	\$EU	514 651
Gouvernement du Cambodge:	\$EU	81 300

Agence d'exécution: Administration des forêts du Cambodge

Session d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (République de Corée) au cours de la 54^e session du CIBT en novembre 2018. Si les fonds suffisants (une enveloppe supplémentaire d'au moins 100 000 \$EU) nécessaires à sa mise en œuvre ne sont pas obtenus d'ici à 2020, ce projet sera alors

déclaré caduc (26 mois après la date de financement conformément à la clause de caducité en vigueur à l'OIBT).

Le projet proposé vise à accélérer le développement de la foresterie communautaire et à accroître sa contribution aux moyens d'existence des communautés locales, de même qu'à promouvoir la GDF au Cambodge. Son objectif spécifique consiste à améliorer la capacité des communautés locales et de l'Administration forestière à mettre en œuvre le Programme de foresterie communautaire (CFP) avec efficacité dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri qui figurent à la fois parmi les régions les plus riches en ressources forestières et celles où le taux de déforestation est le plus élevé. Les produits escomptés du projet sont: i) la capacité des communautés locales et de l'administration forestière en matière de planification de la gestion forestière est améliorée; ii) la capacité des communautés locales à appliquer les plans de gestion forestière approuvés est valorisée; et iii) la capacité de l'Administration forestière en matière de suivi des opérations forestières et d'établissement des rapports connexes sur les opérations forestières déployées par les Unités forestières d'aménagement communautaire (UFAC) individuelles est accrue.

(8) PD 842/17 Rev.2 (F) Exploration d'un modèle innovant et adapté de résolution des conflits liés au foncier dans la forêt domaniale en vue de renforcer l'Unité forestière d'aménagement (Kesatuan Pengelolaan Hutan/KPH) dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (Indonésie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	1,671 785	
Budget de l'OIBT:	\$EU	825 138	
Gouvernement de l'Indonésie:	\$EU	348 647	(en nature)
Partenaires/Agences de collaboration:		498 000	(en nature)

Agence d'exécution: Centre de recherche-développement sur la politique socioéconomique et le changement climatique (P3SEKPI), Ministère de l'environnement et de la foresterie

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La question du régime foncier et du règlement des conflits est devenue l'un des dossiers importants de la politique indonésienne en vigueur ainsi qu'il est énoncé dans le *Nawacita* et *Quick Wins*, et formulé sous la forme du *Rencana Pembangunan Jangka Menengah Nasional* (RPJMN) 2015-2019. Des litiges liés au foncier surviennent dans la quasi-totalité des forêts domaniales, aussi bien dans les forêts de production, que dans les forêts de conservation et les forêts protégées.

L'objectif de développement du projet proposé est de réduire les conflits fonciers actuels en mettant au point un modèle adapté aux forêts domaniales et d'élaborer une directive générale pour la résolution des conflits qui puisse être appliquée à l'échelle nationale. Les produits attendus de ce projet sont: 1) la législation et la réglementation de même que leur application sont renforcées; 2) un modèle approprié de résolution des litiges fonciers est mis en place; 3) la demande en terres agricoles a diminué; et 4) les droits des communautés sont reconnus à part entière. À l'issue du projet, il est anticipé que les conflits fonciers, notamment au niveau de l'unité forestière d'aménagement (KPH) auront diminué, de manière à pouvoir accélérer le développement de la foresterie durable. En outre, la capacité des agents de la KPH à gérer les conflits d'ordre forestier se sera également améliorée de même que les institutions locales et le bien-être des populations riveraines.

(9) PD 849/17 Rev.2 (F) Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	432 533
Budget de l'OIBT:	\$EU	346 133
Gouvernement du Costa Rica :	\$EU	86 400

Agence d'exécution: Institut des technologies du Costa Rica, École de foresterie /Centre de recherche sur l'innovation forestière (CIF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet a été en partie financé pour un montant de 100 000 \$EU (États-Unis d'Amérique) au cours de la 54^e session du CIBT en novembre 2018. Si les fonds suffisants (une enveloppe supplémentaire d'au moins 100 000 \$EU) nécessaires à sa mise en œuvre ne sont pas obtenus d'ici à mai 2020, ce projet sera alors déclaré caduc (26 mois après la date de financement conformément à la clause de caducité en vigueur à l'OIBT).

Au Costa Rica, les taux de reboisement à des fins commerciales sont en recul depuis le début des années 2010, ce qui a réduit l'offre en bois sur le marché intérieur, et en retour entraîné un risque accru d'exploitation illicite des forêts naturelles, tant dans les aires protégées que sur les terres forestières privées. En outre, on anticipe que ces taux réduits de reboisement se traduiront par une perte d'opportunités d'emploi, encourageront le recours à des substituts du bois et, au niveau mondial, limiteront les possibilités pour le pays d'atteindre les objectifs de la REDD+. Ce projet va accroître la compétitivité du reboisement à des fins commerciales au Costa Rica, en vue de répondre à ses besoins en produits forestiers et d'offrir au pays la possibilité d'accroître le piégeage des gaz à effet de serre et d'atteindre ses objectifs en matière de REDD+. Le projet vise à développer et à tester un dispositif efficace de financement du reboisement qui encourage la gestion des plantations forestières dans le pays, accroisse leur productivité en m³/hectare/an, et développe des produits à haute valeur ajoutée pour améliorer les revenus des producteurs forestiers.

(10) PD 852/17 Rev.3 (F) Développement d'une stratégie régionale de restauration et de réhabilitation des zones dégradées de la côte sud du Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	403 227
Budget de l'OIBT:	\$EU	149 968
FDA:	\$EU	111 259
BÉNÉFICIAIRES:	\$EU	142 000

Agence d'exécution: *Foundation For Agrarian Development (FDA)*

Agences de collaboration: Service national des forêts et de la faune (SERFOR), Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Session d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'Initiative 20x20 a été lancée par le biais de l'Institut des ressources mondiales (WRI) lors de la 20^e Conférence des Parties (CdP-20) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il s'agit d'une initiative dirigée par les pays qui vise à modifier la dynamique de la restauration des sols en Amérique latine dans le but de contribuer aux efforts mondiaux en la matière en prenant l'engagement de restaurer 20 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2020. L'objectif global sera atteint en atteignant plusieurs objectifs associés qui relèvent de l'agroforesterie résiliente et

climatiquement durable; des activités agropastorales; l'amélioration de l'agriculture; et la reforestation naturelle, entre autres. Elle inclut également la déforestation évitée et la mise en œuvre des programmes de restauration des sols, qui demanderont un investissement initial de 100 millions \$EU de la part de sources privées.

Dans ce contexte, le projet contribuera à fournir un outil de gestion des terres destiné à améliorer la situation environnementale et socioéconomique de région du littoral sud du Pérou en restaurant des terres dégradées et en permettant aux populations d'avoir accès à des forêts et à des régimes agroforestiers pérennes. Son objectif spécifique est de contribuer à élaborer une stratégie participative concertée pour planifier des actions de restauration des paysages dégradés en vue d'accompagner la pérennisation environnementale et socioéconomique dans la région du littoral sud du Pérou. Les produits escomptés du projet sont: i) une carte et un rapport descriptif des terres et écosystèmes dégradés éligibles à la restauration et la réhabilitation sont préparés; ii) une stratégie et un plan d'action pour la restauration et la réhabilitation des terres recensées et délimitées sont élaborés; et iii) un descriptif de projet sur la restauration et la réhabilitation de 100 000 ha de terres dégradées est préparé.

(11) PD 853/17 Rev.2 (F) Prévention des feux de forêt et intervention en la matière dans les forêts tropicales et les plantations forestières au Pérou

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	813 781
Budget de l'OIBT:	\$EU	441 045
Gouvernement du Pérou:	\$EU	372 736

Agence d'exécution: Service national des forêts et de la faune (SERFOR), Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Session d'approbation: Août 2017

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'usage inadapté et illégal du feu doublé d'un déficit de sensibilisation à ses effets délétères sur l'environnement et la santé humaine provoque des incendies de forêt majeurs, qui entraînent la disparition de vastes étendues forestières et la perturbation d'un nombre incalculable de processus naturels. Au Pérou, et notamment dans les départements de Cajamarca, Pasco, Junin et Cuzco, ce problème est d'autant plus grave dans les communautés où perdure la coutume ancestrale d'avoir recours à des pratiques du feu pour attirer la pluie ou comme technique pour éliminer les chaumes qui subsistent après les activités agricoles. Il en résulte une fréquence élevée des feux de végétation dans les forêts naturelles, d'autres formations végétales sauvages et les plantations forestières.

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers et autre végétation sauvage qui sont menacés par les feux de forêt. Son objectif spécifique vise à réduire la fréquence des feux de forêt en renforçant les capacités des communautés et des autorités locales en matière de prévention des feux de forêt et de réponse face à ceux-ci. Les produits escomptés du projet sont les suivants: les meilleures pratiques forestières et de gestion des résidus agricoles sont utilisées; les institutions publiques et privées gèrent efficacement la prévention des feux de forêt et les protocoles de réponse; et la population est formée aux conséquences des feux de forêt. Afin de réaliser ces produits, le projet sensibilisera les producteurs agricoles aux meilleures pratiques de gestion des résidus forestiers et agricoles, renforcera les organisations sociales et assurera la coordination entre les organismes du public et du privé. En outre, le projet travaillera en coordination avec les organismes équipés d'un système d'alerte précoce et d'information, et diffusera la réglementation relevant des forêts.

(12) PD 868/18 Rev.1 (F) Amélioration de la gouvernance locale dans l'optique de la restauration du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro dans la province de Padre Abad (Département de l'Ucayali) au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	582 521
Budget de l'OIBT:	\$EU	380 000
Gouvernement du Pérou:	\$EU	202 521

Agence d'exécution: Association pour la recherche-développement intégrée (AIDER)

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet a pour objet de traiter le problème de l'action insuffisante qui est actuellement menée pour restaurer le paysage du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro (province de Padre Abad, département d'Ucayali), où la déforestation aurait augmenté de 24 pour cent. Plusieurs acteurs sont impliqués dans ce processus de dégradation du paysage, dont les communautés autochtones, des colons migrants, les pouvoirs locaux et la société civile.

La mise en œuvre de ce projet contribuera à conserver le paysage et la biodiversité, et à améliorer la qualité de vie de la population installée dans cette région du sous-bassin versant, ainsi qu'à améliorer la gouvernance locale liée à la restauration du paysage. Les produits attendus du projet sont: i) l'administration publique chargée de la restauration du paysage est renforcée; ii) les compétences des communautés locales en matière de restauration de paysage sont enrichies; et iii) la société civile est sensibilisée à la restauration du paysage et s'y implique. Les activités prévues comprennent un diagnostic biophysique du paysage du sous-bassin versant du fleuve San Alejandro.

(13) PD 873/18 Rev.1 (F) Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité du volcan Tacaná et de sa zone d'influence au Mexique et au Guatemala – Phase II (Guatemala)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	2,113 121
Budget de l'OIBT:	\$EU	940 248
FCG:	\$EU	150 692
Other sources	\$EU	1,022 181

Agence d'exécution: Fondation pour la conservation des ressources naturelles et de l'environnement du Guatemala (FCG)

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Le projet est situé dans la région du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. Il repose sur les résultats du projet PD 668/12 Rev. 2 (F), qui a été bénéficié de l'assistance technique et financière d'*HELVETAS Swiss Intercooperation*-Guatemala, de l'INAB, de la CONAFOR, de la CONAP, de la CONANP, des autorités municipales ainsi que d'associations locales et de tables rondes de représentants. Son objectif spécifique est de mettre au point des mécanismes qui permettent de renforcer la gouvernance et de consolider le modèle de développement durable en s'inspirant des initiatives réussies en matière d'utilisation, de gestion durable, de conservation et de restauration de la forêt, de biodiversité et de services écosystémiques dans la région du volcan Tacaná et sa zone d'influence au Guatemala et au Mexique. À cet égard, le projet va recourir à une approche socio-institutionnelle pour sa coordination et sa mise en œuvre, appliquer les enseignements dégagés et amplifier son impact en y intégrant les expériences réussies en matière de conservation et d'utilisation durable de la forêt, de la biodiversité et des services

écosystémiques, qui ont été mises au point au cours de la Phase I. Consolider les actions de conservation et d'utilisation durable de la forêt nécessite une gouvernance locale qui permette aux accords collectifs de mettre en place des processus socio-écologiques de nature pérenne qui constitueront le socle du développement économique au sein d'un territoire capable de l'alimenter.

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre d'une approche stratégique innovante reposant sur une plateforme de gouvernance des terres, y compris les agences de collaboration qui prennent les décisions, délibèrent et trouvent un accord sur la vision du modèle de développement ayant recours à la conservation comme outil – à commencer par la désignation des aires protégées – d'opportunités pour l'activité économique, la coopération internationale, les synergies institutionnelles et éducatives, et l'action collective. Dans ce contexte, le projet intégrera les capacités en matière d'utilisation durable, de conservation, de compétences commerciales et de chaînes de valeur comme moyens de lancer une économie reposant sur le développement du bien-être et de l'humain, de satisfaire les besoins fondamentaux et de renforcer les moyens d'existence pour les rendre résilients et durables.

(14) PD 877/18 Rev.2 (F) Élaboration de systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement et du volume commercial pour la planification de la gestion durable de dix essences forestières tropicales dans le Quintana Roo, au Mexique (Mexique)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	189 755
Budget de l'OIBT:	\$EU	144 512
MEXIQUE (INIFAP):	\$EU	45 243

Agence d'exécution: Institut national de recherche sur les forêts, l'agriculture et l'élevage (INIFAP) – Institut de technologie de la zone Maya (ITZM)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Dans l'État du Quintana Roo, des équations permettant d'estimer les volumes par tige sans écorce et par arbre entier ont été formulées en 1976 et 1993, mais on ne connaît pas leur degré de fiabilité et elles ne sont pas conformes à la situation actuelle des forêts tropicales cet État. Cela a en retour entraîné une réduction des volumes dû à l'effet du facteur de configuration sur le volume, qui a diminué au cours des deux dernières décennies suite à l'ouverture de déboisements. Au vu de cette situation, ce projet vise à analyser les informations biométriques relatives à dix essences en recueillant sur le terrain des données et informations sur le développement de la tige, des branches, les équations du volume commercial et de l'arbre entier ainsi que les systèmes de calcul du volume de bois à partir d'équations de défilement. Importantes au plan commercial dans le Quintana Roo, ces essences sont: *Platymiscium yucatanum*, *Bucida buceras*, *Simarouba glauca*, *Brosimum alicastrum*, *Cordia dodecandra*, *Pseudobombax ellipticum*, *Sickingia salvadorensis*, *Pouteria campechiana*, *Caesalpinia gaumeri* et *Aspidosperma megalocarpum*. Ces travaux de recherche seront réalisés avec l'assistance d'établissements de recherche et d'enseignement, des autorités locales, des *ejidos* et de petits propriétaires de ressources, ainsi que celle de prestataires de services techniques, d'Unités forestières d'aménagement (UMAFORS) et d'organisations du secteur.

(15) PD 881/18 Rev.1 (F) Prise en compte du genre dans le développement des actions de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans le bassin du Congo (Cameroun)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	992 522
Budget de l'OIBT:	\$EU	846 326
Agence d'exécution:	\$EU	146 196

Agence d'exécution: Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Ce projet d'une durée de 36 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure d'approbation électronique et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet, qui envisage d'améliorer la contribution des femmes au développement d'actions visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts en Afrique centrale, couvrira les trois pays suivants: Cameroun, République centrafricaine et République démocratique du Congo. Il a été conçu et initié par le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) sur la base des deux constatations suivantes: 1) l'absence de transparence sur le plan des droits d'accès des femmes aux terres et aux ressources forestières; 2) le fait que les pays du bassin du Congo continuent de peiner à sortir leurs populations de la pauvreté et à assurer la gestion durable de leurs forêts, ce en dépit de la richesse de leurs ressources en général, et notamment de leurs ressources forestières. Des études menées sur les forces à l'œuvre dans la déforestation et la dégradation des forêts dans des pays du bassin du Congo, dans le cadre du processus de la REDD+, ont montré que l'agriculture vivrière de petite échelle était le principal facteur de la déforestation.

Il importe également de noter que l'inventaire des questions sexospécifiques au niveau de la gouvernance des forêts et de la contribution des femmes à la déforestation et à la dégradation des forêts que le REFACOF a dressé en 2013 dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, dans le cadre d'un projet financé par l'OIBT, a révélé que: 1) les activités vivrières des femmes dans les secteurs forestier, agricole et environnemental contribuent effectivement à la dégradation des forêts et à la déforestation; et 2) les femmes des régions rurales sont extrêmement tributaires des forêts, où elles pratiquent toute une série d'activités agricoles et récoltent des produits forestiers non ligneux. Dans la mesure où les femmes font partie du problème de la dégradation des forêts dans les pays du bassin du Congo, elles devraient être impliquées dans les solutions servant à remédier à cette situation. À cette fin, la participation effective des femmes rurales (locales et autochtones) est essentielle et d'importance primordiale.

(16) PD 884/18 Rev.1 (F) Développement de régimes pilotes de gestion durable des forêts naturelles secondaires dans le territoire collectif de la communauté d'afro-descendants du Conseil de la collectivité de Bajo Calima dans la municipalité de Buenaventura en Colombie (Colombie)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	743 682
Budget de l'OIBT:	\$EU	580 235
Gouvernement de Colombie –	\$EU	107 660
Université de Tolima		

Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black \$EU 55 787

Agence d'exécution: Université de Tolima - Conseil communautaire du Groupe ethnique Bajo Calima Black en collaboration avec le Ministère de l'environnement et du développement durable

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Cette proposition émane d'une préconisation du projet PD 415/06 Rev.2 (M) «Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques en vue de former des professionnels liés à la production, à la transformation et à la commercialisation de produits du bois», qui a été mis en œuvre par l'Université de Tolima dans le cadre d'un accord entre l'OIBT et le Ministère de l'environnement et du développement durable (MADS) de la République de Colombie. La gestion des forêts naturelles secondaires situées sur le territoire collectif de Bajo Calima, dans la région bio-géographique du plateau du Pacifique colombien, a été allouée aux communautés afro-descendantes par le biais de leurs Conseils communautaires. Toutefois, dû à l'absence d'une gestion durable, l'environnement naturel de cette région a été dégradé.

Ce projet a pour objectif de contribuer à mettre en œuvre des programmes de gestion, de conservation et de restauration destinés aux écosystèmes stratégiques de la région Pacifique colombienne, sur la base des régimes de plantation d'enrichissement et agroforestier mis en place dans le cadre d'une approche de gestion durable. L'objectif spécifique du projet consiste à lancer un processus participatif axé sur la dimension sexospécifique, qui prévoit de gérer en mode durable les forêts naturelles secondaires et les terres collectives du Bajo Calima en République de Colombie. Les produits escomptés du projet sont: i) des régimes de plantation d'enrichissement en lignes et agroforestiers ont été mis en place pour les forêts naturelles secondaires et sont gérés au titre de surfaces pilotes; ii) des enseignants, chefs de communauté et agriculteurs formés appliquent leurs connaissances à l'organisation des communautés, ainsi qu'aux tâches administratives, à l'utilisation, à la gestion et à la conservation des ressources naturelles; et iii) un programme de recherche-action exécuté est élaboré et mis en œuvre.

(17) PD 887/18 Rev.1 (F) Production et mise à disposition de variétés clonales de teck: développement de matériel végétal amélioré pour les reboisements au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	880 302
Budget de l'OIBT:	\$EU	636 753
Gouvernement du Togo:	\$EU	243 549

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) en collaboration avec l'Université de Lomé (UL)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 48 mois

Ce projet d'une durée de 48 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

L'objectif de ce projet est d'optimiser la production de bois issu des plantations de teck au Togo en développant un matériel de plantation de haute qualité pour le mettre à la disposition du secteur à des fins

de reboisement. Dans ce but, deux principales opérations seront menées par le projet en l'espace de quatre années:

- Produire des clones de teck à forte productivité sur la base des caractéristiques technologiques du bois présentant un intérêt (durabilité naturelle, teinte, pourcentage d'aubier) et en termes morphologiques, par des sélections appropriées au sein des peuplements d'arbres existants au Togo.
- Mettre en œuvre une stratégie pour fournir des semences de haute qualité au secteur du teck (en convertissant les parcelles existantes en sources de semences de teck et en créant des vergers de tecks-semenciers provenant de nouvelles origines) dans les principales zones de plantation du Togo afin de produire des plants améliorés et mieux adaptés aux environnements locaux.

À court terme, il sera possible grâce au projet de produire des plants à partir de matériel de plantation amélioré, qui servira pour créer les parcelles de reboisement et de démonstration. Les divers acteurs de la filière auront accès à des variétés clonales sélectionnées et des semences améliorées, ce qui se traduira par un rendement accru et de meilleurs revenus. Sur le long terme, ces activités devraient permettre à la filière togolaise du bois de teck d'avoir accès à des produits compétitifs en quantités adéquates, et de conformation et qualité satisfaisantes, qui donneront des rendements-matière élevés.

Cette proposition de projet a été approuvée par l'OIBT au cours de la 48^e session du Conseil international des bois tropicaux (Décision 1) en 2012 sous le numéro PD 623/11 Rev.3 (F). Le projet avait par la suite été déclaré caduc en raison de l'absence de financement. Cette proposition de projet a été actualisée par le Togo avant d'être de nouveau soumise.

(18) PD 888/18 Rev.1 (F) Renforcement du système de prévention et de gestion participative des feux de végétation au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	816 488,05
Budget de l'OIBT:	\$EU	677 846,53
Gouvernement du Togo:	\$EU	138 641,52

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 40 mois

Ce projet d'une durée de 40 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation et ajouté à la liste des projets en attente d'un financement préparée pour la 54^e session du Conseil. Sa mise en œuvre pourrait démarrer dès que les fonds affectés à la contribution totale de l'OIBT seront crédités sur le Compte spécial dans un délai de 20 mois suivant l'approbation. À l'issue de la période de validité de 20 mois, ce projet sera considéré comme caduc, à moins d'être révisé puis soumis une nouvelle fois au Conseil pour décision avant l'expiration de la période de validité, le pays membre soumissionnaire ayant faculté de recourir à cette démarche.

Ce projet est le résultat de l'étude intitulée «Identification d'un projet visant à mettre en œuvre les actions prioritaires de la Stratégie nationale de gestion des feux de brousse», qui a été menée d'août 2010 à janvier 2011 avec l'appui financier de l'OIBT. L'objectif de ce projet est de renforcer le système traditionnel susceptible d'aider à prévenir les feux de brousse dans les forêts domaniales et zones reboisées les plus vulnérables au Togo, avec la participation des communautés riveraines, en utilisant de l'équipement et des ressources humaines.

Ce projet mènera, entre autres activités, une campagne de sensibilisation aux effets délétères des feux de brousse et à la réglementation en vigueur, qui ciblera 66 écoles et les habitants de 120 communautés locales riveraines des 22 étendues forestières les plus vulnérables dans les 15 départements du pays. En outre, elle encouragera l'élevage de petit gibier par la formation de 100 vulgarisateurs ainsi que les pratiques agricoles durables par la formation de 200 chefs de communauté. Le projet mettra également en place un système de lutte contre les feux et contribuera à la protection de

10 000 hectares de plantations et de forêts naturelles (dont 7 000 ha de forêts domaniales et 3 000 ha de forêts privées) après la constitution de brigades dans 15 des 22 forêts classées et zones de reboisement sélectionnées pour la mise en œuvre du projet.

Cette proposition de projet a été approuvée par l'OIBT au cours de la 48^e session du Conseil international des bois tropicaux (Décision 1) en 2012 sous le numéro PD 609/11 Rev.3 (F). Le projet avait par la suite été déclaré caduc en raison de l'absence de financement. Cette proposition de projet a été actualisée par le Togo avant d'être de nouveau soumise.

(19) PD 890/18 Rev.2 (F) Réhabilitation de la forêt classée du Bandama supérieur au nord de la Côte d'Ivoire avec la participation des populations riveraines (Côte d'Ivoire)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	754 771
Budget de l'OIBT:	\$EU	583 785
Gouvernement de Côte d'Ivoire:	\$EU	170 986

Agence d'exécution: Société de développement des forêts (SODEFOR)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Les forêts classées de la zone nord de la Côte d'Ivoire (région du Tchologo dont le chef-lieu de région est Ferkessedougou), et plus précisément celle de Bandama supérieur, se trouvent dans un état de dégradation avancée due aux effets conjugués des feux de brousse incontrôlés, de la culture extensive sur brûlis (qui constitue la pratique agricole courante), de l'élevage extensif et de la transhumance des animaux.

Aussi, la forte demande en bois-énergie des populations a-t-elle conduit à une exploitation anarchique de ce produit dans cette forêt. Le présent projet vise à réhabiliter la forêt classée de Bandama Supérieur de manière inclusive en atténuant considérablement la demande de bois de feu, en renforçant sa capacité de production en bois d'œuvre et en intégrant les besoins de pâturage et points d'eau permanents des éleveurs transhumants de bétail. Enfin, le projet vise à vulgariser les nouvelles technologies d'économie d'énergie auprès des ménages afin de réduire leur consommation de bois de feu et de charbon de bois.

(20) PD 891/18 Rev.1 (F) Le bambou pour la vie: une alternative à la réhabilitation des terres forestières dégradées et du développement rural durable dans la région de San Martín (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	709 700
Budget de l'OIBT:	\$EU	397 020
PERUBAMBU	\$EU	130 680
GOESAM, Municipalités, etc.	\$EU	182 000

Agence d'exécution: Association péruvienne du bambou (PERUBAMBU)

Session d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

Cette proposition de projet est née du constat de l'importance grandissante que prend le bambou au Pérou en raison des caractéristiques et propriétés de cette ressource, qui en fait une espèce adaptée à une grande variété d'usages, notamment la restauration et la réhabilitation des terres forestières dégradées et la prévention des catastrophes qui en résulte, l'aménagement de bambouseraies pour les régimes de haies

et/ou agroforestiers, la construction d'habitations et d'infrastructures résistantes aux séismes, et la fabrication de mobilier, d'objets artisanaux, de produits alimentaires et autres usages significatifs pour le développement rural et urbain des régions forestières tropicales péruviennes.

Son objectif de développement consiste à contribuer à réduire la déforestation et la dégradation des forêts dans les forêts humides tropicales des montagnes de la région forestière du nord-est du Pérou et à améliorer le niveau de vie des communautés locales. Son objectif spécifique est de promouvoir la réhabilitation des bambouseraies de San Martin, de reboiser les terres forestières dégradées présentant un sérieux risque d'érosion, ce de manière à prévenir les catastrophes naturelles et à améliorer la situation socioéconomique des communautés pauvres. Pour atteindre ces objectifs, les activités du projet seront axées sur le renforcement de leurs savoir-faire techniques relatifs aux bambouseraies dans le cadre de régimes agroforestiers utilisant une diversité d'espèces, la mise en place de la gestion des bambouseraies, l'accroissement de la valeur ajoutée marchande des produits du bambou et assurer le développement efficace des activités commerciales.

(21) PD 894/19 Rev.1 (F) Renforcement de la gestion communautaire des forêts au Pérou (Pérou)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	865 565
Budget de l'OIBT:	\$EU	571 879
AIDER (contribution de contrepartie):	\$EU	293 686

Agence d'exécution: Association pour la recherche-développement intégrée (AIDER)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

L'un des problèmes majeurs que l'on constate concernant la situation des forêts sur les terres communautaires tient à la mauvaise mise en œuvre des activités de gestion de ces forêts au niveau national, dû au faible niveau des actions de gestion menées par des autorités forestières nationales et régionales pour la mise en place des unités de gestion des forêts et de la faune sauvage (UGFFS) et des unités techniques d'aménagement des forêts communautaires (UTMFC). Les raisons en sont les suivantes: les connaissances limitées d'ordre technico-réglementaire et la gestion pour la mise en œuvre des UTMFC; une faible interaction entre les communautés indigènes et rurales, les autorités forestières et autres organisations du public et du privé; et la disponibilité restreinte en ressources opérationnelles et humaines dans les agences forestières de mise en œuvre, de gestion et de fonctionnement des UGFFS et des UTMFC.

Le projet contribuera à la gestion des forêts communautaires (GFC) en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés indigènes et rurales qui sont des usagers des ressources forestières et fauniques. L'objectif spécifique est de renforcer la GFC en créant et en mettant en œuvre des UTMFC au niveau national. Ce projet contribuera à renforcer la gestion des forêts communautaires en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés indigènes et rurales qui seront des usagers des ressources forestières et fauniques. Les produits escomptés sont: i) la gestion des autorités forestières régionales pour établir et gérer les UTMFC est devenue efficiente; ii) les capacités techniques, organisationnelles et en gestion des communautés autochtones et rurales sont renforcées pour mettre en œuvre des actions de GFC; iii) et les organisations communautaires sont renforcées pour la mise en œuvre de la GFC.

(22) PD 895/19 Rev.1 (F) Renforcement de la participation des femmes des communautés rurales au développement d'activités de services écotouristiques et de modèles d'activités commerciales durables dans la région côtière du Veracruz, au Mexique (Mexique)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	256 362
---------------	------	---------

Budget de l'OIBT:	\$EU	155 599
Gouvernement du Mexique:	\$EU	100 763

Agence d'exécution: Institut d'écologie A.C.

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 24 mois

Ce projet sera mis en œuvre dans l'État du Veracruz, au Mexique, dans la région du golfe du Mexique. Il intégrera et fera appel à des femmes pour la production, la conservation et la restauration des mangroves et forêts inondées. Le projet cherchera en premier lieu à développer le rôle des femmes en tant que membres de la société, et à développer et élargir leurs savoir-faire. En second lieu, il visera à dynamiser la participation des femmes et à favoriser leur inclusion dans des activités de type manufacture et vente d'art et d'artisanat, à améliorer leurs pratiques de production forestière, à créer des pépinières pour la restauration, et à exploiter et administrer les activités écotouristiques, ce dans le cadre de l'administration, du service client et de la vente d'art et d'artisanat, et en établissant des points de vente associés à l'écotourisme. Les populations tirent des activités écotouristiques des revenus immédiats, bien qu'il soit nécessaire d'améliorer leurs savoir-faire génériques et non pas uniquement de veiller à ce que les femmes soient incluses. Des espaces et des formations seront conçus pour assurer la sécurité et le développement personnel, ce qui favorisera leur incorporation au sein des systèmes de production. Une formation intégrale sera dispensée à cinq groupes de femmes dont le niveau de savoir-faire varie, en mettant en œuvre des stratégies, dont l'élaboration d'un programme pour l'autonomisation des femmes et un autre consacré à l'écotourisme communautaire, la création d'une maison ou d'un espace des femmes destiné aux réunions et à la formation, et l'interaction en réseau entre les différents groupes.

(23) PD 905/19 Rev.1 (F) Appui à la gestion durable de la forêt classée de la Fosse-aux-Lions dans la région des savanes au Togo (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	650 185
Budget de l'OIBT:	\$EU	504 194
Gouvernement du Togo	\$EU	145 991

Agence d'exécution: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 36 mois

La forêt classée de la Fosse-aux-Lions était jadis une réserve de faune et de flore par excellence. Mais suite aux troubles sociopolitiques qu'a connus le Togo dans les années 1990, cette forêt classée, comme la plupart des aires protégées, a été envahie et dévastée par les populations riveraines contestant ainsi la gestion non participative et unilatérale menée par l'administration forestière depuis l'époque coloniale. Ceci a occasionné pendant des décennies des changements remarquables, notamment la dégradation des ressources forestières, de la biodiversité, l'exploitation anarchique et l'accentuation de la paupérisation des populations riveraines.

Afin d'inverser cette tendance, l'Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) a élaboré cette proposition de projet qui vise la gestion durable de cette forêt classée à travers l'identification et la matérialisation de limites consensuelles, la mise en place d'un cadre de concertation opérationnel entre les acteurs et l'administration forestière, la promotion d'activités génératrices de revenus (AGR), la formation des acteurs aux bonnes pratiques d'utilisation des terres, la création d'espaces de pâturage et de fourrage, la vulgarisation de la réglementation forestière et la promotion de la filière bois-énergie en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

D. PROJETS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE PROCÉDURE DE MISE À TERME

(1) PD 383/05 Rev.2 (F) Développement des forêts communautaires au Gabon

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	899 832
Budget de l'OIBT:		\$EU	594 432
Gouvernement du Japon:	\$EU	514 432	
Gouvernement de la France:	\$EU	60 000	
Gouvernement de la Norvège:	\$EU	20 000	
Gouvernement du Gabon:		\$EU	305 400

Agence d'exécution: Direction générale des eaux et forêts

Session d'approbation: 40^e session du CIBT, mai-juin 2006, Mérida, Yucatán (Mexique)

Date de lancement et durée: Mars 2009 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet: Première prorogation: jusqu'en mars 2013 (NOLF.12-0274)
Deuxième prorogation: jusqu'en décembre 2014(NOLF.14-0300)
Troisième prorogation: jusqu'en décembre 2015(NOLF.15-0005)

Le Conseil a approuvé ce projet à sa quarantième session à Mérida (Mexique) en juin 2006. Le financement n'avait pas été alloué alors, mais a cependant été financé en intégralité à la quarante et unième session du Conseil en novembre 2006 à Yokohama (Japon). L'accord régissant l'exécution du projet a été signé le 13 mars 2007 et le premier décaissement de fonds OIBT a eu lieu en mars 2009. Deux prorogations de ce projet sans financement OIBT supplémentaire ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT jusqu'en décembre 2014 sur demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises, dont un plan des travaux et un budget détaillés. Toutefois, une version acceptable du rapport d'achèvement du projet ayant été reçue en août 2016, l'exécution de ce projet aura duré 89 mois au lieu des 36 initialement prévus par l'Agence d'exécution (Direction générale des eaux et forêts).

Le projet avait pour finalité de contribuer à la gestion durable du domaine forestier rural, à l'organisation des domaines villageois et à la lutte contre la pauvreté chez les populations rurales par l'aménagement de forêts communautaires. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants: 1) faire l'expérience de trois forêts villageoises pilotes; et 2) élaborer des lignes directrices GDF pour les forêts communautaires à partir des forêts expérimentales modèles.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le dernier rapport d'audit financier était en attente à la date de rédaction du Document CRF(L)/3, l'année dernière. Toutefois, à la réception par le Secrétariat du dernier rapport d'audit financier préalablement à sa cinquante et unième session en décembre 2017, le Comité pourra déclarer ce projet achevé. Des exemplaires électroniques du rapport d'achèvement susdit et d'autres documents sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande écrite.

Au cours de la 51^e session, le Comité a été informé que le Secrétariat avait reçu le rapport d'achèvement en août 2016, sans que ne soit soumis le rapport d'audit financier final (FFAR). C'est la raison pour laquelle le Comité a instamment prié l'Agence d'exécution de strictement se conformer aux règles et procédures de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la fin de mars 2018. Le FFAR n'avait toujours pas été soumis au moment de la préparation des documents du Comité. Le Comité pourra envisager la mise à terme de ce projet, dans la mesure où son équipe de mise en œuvre ne répond plus aux messages de relance que lui adresse le Secrétariat de l'OIBT.

Dans une ultime tentative, le Secrétariat de l'OIBT a contacté l'Agence d'exécution afin de lui rappeler de diligenter de toute urgence la soumission du rapport final d'audit financier (FFAR), de manière à pouvoir déclarer le projet achevé sous réserve que le FFAR soumis donne satisfaction. Si le FFAR n'est pas soumis dans les délais prévus, d'ici à la tenue de la 53^e session du Comité, celui-ci pourra envisager de recommander que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures s'appliquant aux projets qui sont en vigueur à l'OIBT.

(2) PD 653/12 Rev.1 (F) Aménagement de plantations forestières en peuplements multispécifiques et monospécifiques dans la Zone de transition de l'assemblée de district de Biakoye au Ghana en recourant à des stratégies de réduction de la pauvreté (Ghana)

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	324 088
Budget de l'OIBT:		\$EU	245 272
Gouvernement du Japon:	\$EU	245 272	
Gouvernement du Ghana:		\$EU	78 816
Agence d'exécution:	PICODEV-Ghana		
Période d'approbation:	Avril 2012		
Date de lancement et durée:	Mai 2013 / 24 mois		

Ce projet de 24 mois a été approuvé dans le cadre du Cycle des projets du printemps 2012 par le biais du système d'approbation électronique, et il a été entièrement financé au cours de la 48^e session du CIBT en novembre 2012, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord de projet a été signé par les parties en janvier 2013. L'exécution du projet a commencé en mai 2013 suite au décaissement de la première tranche de financement OIBT. Toutefois, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement a été reçue en mars 2016, la durée d'exécution de ce projet aura été de 34 mois au lieu des 24 mois initialement prévus par l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana).

Ce projet visait à contribuer au développement socioéconomique durable et à la protection de l'environnement dans le secteur de Biakoye situé dans la région ghanéenne de la Volta, devant être obtenu par la restauration des massifs forestiers en y implantant, avec la participation des populations riveraines, des essences indigènes précieuses et des essences à bois d'œuvre exotiques. Il visait de manière spécifique à entreprendre de lutter contre la pauvreté, en mettant en œuvre des démarches participatives (valorisation et commercialisation du manioc par des procédés innovants) dans un enrichissement durable des forêts et un aménagement de plantations utilisant des essences de bois tropicaux en mélange avec des espèces exotiques.

Le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, mais le rapport d'audit financier final était en attente au moment de la 50^e session du Comité (en novembre 2016). Bien que l'Agence d'exécution (PICODEV-Ghana) ait été priée lors de la 51^e session du Comité (en décembre 2017) de respecter scrupuleusement les règles et procédures de l'OIBT et de soumettre le rapport d'audit financier final (FFAR), d'ici à la fin mars 2018 au plus tard, le Secrétariat de l'OIBT n'avait reçu aucun rapport au moment de la préparation des documents de travail du Comité. Suite à une ultime relance urgente envoyée par le Secrétariat de l'OIBT, l'Agence d'exécution a promis de soumettre le FFAR, afin que ce projet puisse être déclaré achevé par le Comité au cours de la 52^e session en novembre 2018. Le FFAR n'a pas été soumis par l'agence d'exécution.

Dans une ultime tentative, le Secrétariat de l'OIBT a contacté l'Agence d'exécution afin de lui rappeler de diligenter la soumission du rapport final d'audit financier (FFAR), de manière à pouvoir déclarer le projet achevé à condition que le FFAR soumis donne satisfaction. Si le FFAR n'est pas soumis dans les délais prévus, d'ici à la tenue de la 53^e session du Comité, celui-ci pourra envisager de recommander que ce projet soit mis à terme, conformément aux règles et procédures s'appliquant aux projets qui sont en vigueur à l'OIBT.

TRAVAUX D'AVANT-PROJETS EN COURS

Un (1) avant-projet approuvé est en cours d'exécution et un (1) autre est en attente de la signature de son accord pour lancer les activités. Deux (2) avant-projets approuvés n'ont pas encore été entièrement financés. Dans le présent rapport, les avant-projets sont regroupés en trois catégories:

A. Les avant-projets en cours d'exécution effective;

- B. Les avant-projets dont le financement a été attribué, mais pour lesquels le contrat ou l'accord devant en régir l'exécution n'a toujours pas été conclu; et
- C. Les avant-projets dont le financement n'a pas encore été octroyé dans son intégralité.

A. AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

(1) PPD 191/18 Rev.1 (F) Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	102 983
Budget de l'OIBT:	\$EU	71 211
Gouvernement du Togo:	\$EU	31 772

Agence d'exécution: Association «Les Amis de l'Environnement» (AMEN, organisation de la société civile) en collaboration avec la Direction des ressources forestières (DRF)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

Ce projet d'une durée de 10 mois a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure d'approbation électronique au cours de la 54^e session du Conseil, et a été intégralement financé lors de la 54^e session du CIBT en novembre 2018, grâce à la généreuse contribution du Gouvernement du Japon. L'accord d'avant-projet a été signé par les parties en mars 2019. L'agence d'exécution a lancé la mise en œuvre du projet suite au décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT le 28 mai 2019.

Cet avant-projet vise à conduire une étude de référence sur la Zone écologique III du Togo afin de préparer une proposition de projet sur la conservation et la gestion durable des formations végétales naturelles de la plaine du Mono. Le concept général gouvernant cette initiative est de réduire ou d'éliminer les impacts délétères résultant de la destruction des écosystèmes de cette zone et d'aider à améliorer le niveau de vie des communautés bénéficiaires. Les principaux produits seront: i) les données des études forestières, socioéconomiques, juridiques et environnementales du projet sont disponibles; ii) une stratégie d'appui et un projet visant à promouvoir les forêts communautaires et la gestion durable des forêts chez les communautés locales du Togo sont élaborés pour soumission à l'OIBT.

Le développement d'un futur projet se justifie en raison du manque de données dû au caractère obsolète des études existantes sur cette zone doublée d'un manque d'expertise nationale et de l'absence de ressources matérielles et financières. Ces lacunes sont des contraintes majeures pour toute formulation directe d'une proposition complète de projet.

Selon le dernier rapport d'activité de l'avant-projet soumis par l'agence d'exécution, les principales avancées dans la mise en œuvre peuvent se résumer comme suit:

- L'agence d'exécution de l'avant-projet a mené une campagne de sensibilisation destinée à mobiliser toutes les parties prenantes concernées autour de son objectif qui consiste à mener des études et enquêtes destinées à recenser les parties prenantes et à recueillir des informations sociales, économiques et environnementales, qui seront utiles pour élaborer un projet ultérieur.
- Des consultants nationaux ont été sélectionnés et ont mené des études et enquêtes sur les aspects juridique, forestier, socioéconomique et environnemental dans la zone ciblée par le futur projet dans le but de promouvoir la gestion des forêts communautaires.

Afin d'assurer une interaction harmonieuse entre les consultants nationaux et les parties prenantes dans la zone cible du futur projet, un comité national de consultation a été formé afin d'impliquer toutes les parties prenantes concernées dans le processus qui débouchera sur le développement du futur projet.

B. AVANT-PROJETS EN ATTENTE DE LEUR ACCORD D'EXÉCUTION

- (1) **PPD 189/17 Rev.3 (F) Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	103 410
Budget de l'OIBT:	\$EU	50 000
UNALM:	\$EU	43 510
Chambre nationale de foresterie (CNF)	\$EU	9 900

Agence d'exécution: Université nationale d'agronomie La Molina (UNALM), en collaboration avec le Service national des forêts et de la faune (SERFOR) du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 8 mois

Cet avant-projet a été révisé moyennant un budget de l'OIBT réduit et l'avant-projet ainsi révisé a été approuvé en septembre 2018 par le biais de la procédure électronique d'approbation. Toutefois, il s'est également avéré nécessaire de réviser le projet en raison d'un transfert de l'Agence d'exécution de l'UNALM à la CNF, en raison de la réglementation de l'UNALM régissant la gestion des fonds. Cette proposition de changement d'Agence d'exécution a été approuvée en septembre 2019 par le biais du système électronique d'approbation. Le projet d'accord de l'avant-projet est en cours d'examen. La Chambre nationale des forêts démarrera les activités de l'avant-projet en collaboration avec l'UNALM dès que l'accord d'avant-projet aura été parachevé.

Cet avant-projet a pour objet de valider une méthodologie destinée à évaluer et à suivre la régénération et la phénologie d'essences marchandes dans le but de développer une proposition complète de projet visant à mettre en place de robustes dispositifs de suivi de quatre essences forestières significatives dans les trois principales régions productrices de bois dans le pays. Il s'inspirera de la stratégie de long terme et des travaux de recherche de l'UNALM pour contribuer outils et résultats en vue de la désinscription des essences (acajou et cèdre) inscrites aux annexes de la CITES. Au niveau national, cet avant-projet devrait assurer que les outils développés soient utiles aux utilisateurs dans leur aspiration à mettre en place une gestion durable des forêts, et aux autorités sur le plan du développement de protocoles de suivi, de vérification et de supervision.

C. AVANT-PROJETS EN ATTENTE D'UN FINANCEMENT

- (1) **PPD 192/18 Rev.1 (F) Formulation d'une proposition de projet sur le «Renforcement de la recherche forestière en vue d'améliorer l'efficacité dans l'usage du bois ainsi que la conservation et le développement durable des forêts au Guatemala» (Guatemala)**

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	140 786
Budget de l'OIBT:	\$EU	99 913
Gouvernement du Guatemala:	\$EU	40 873

Agence d'exécution: Institut national des forêts (INAB)

Période d'approbation: Septembre 2018

Date de lancement et durée: À déterminer / 10 mois

Cet avant-projet est né du besoin d'assurer que l'Institut national des forêts (INAB), en qualité d'autorité publique compétente chargée du secteur forestier, puisse remplir son mandat tel que le stipule la loi forestière du Guatemala. Son objectif spécifique est de formuler une proposition complète de projet qui analysera les problèmes de la recherche-développement en matière de gestion des forêts au Guatemala avec la participation des parties prenantes primaires et des populations ciblées dans le secteur forestier guatémaltèque, ce en vue d'introduire des changements dans les pratiques, les conditions, les attitudes et l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation du bois et le développement durable des forêts. La mise en œuvre de la proposition qui sera dérivée de cet avant-projet aidera à répondre au besoin de développer la recherche forestière au niveau national et d'aider à améliorer la gestion forestière, l'utilisation efficace du bois et la compétitivité des produits bois, mais aussi d'accroître la capacité à conserver et à valoriser d'autres valeurs forestières dans un contexte de gestion et de conservation des forêts tropicales.

(2) PPD 196/19 Rev.1 (F) Appui au renforcement des capacités opérationnelles et de planification des acteurs du secteur forestier privé et communautaire au Togo (Togo)

Budget et sources de financement:

Budget total:	\$EU	109 088
Budget de l'OIBT:	\$EU	85 792
Gouvernement du Togo:	\$EU	23 296

Agence d'exécution: Plateforme de propriétaires de forêts privées et communautaires (PFPC)

Agence de collaboration: Office de développement et d'exploitation des forêts (ODEF)

Période d'approbation: Septembre 2019

Date de lancement et durée: À déterminer / 9 mois

Le but de cet avant-projet est d'apporter des appuis techniques aux acteurs privés et communautaires réunis en Plateforme de propriétaires de forêts privées et communautaires (PFPC). Ces appuis se feront à travers le renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles en matière de maîtrise des instruments réglementaires et juridiques qui régissent le secteur forestier, la planification de la gestion et la recherche des financements appropriés et conséquents pour l'intensification des activités forestières. Il s'agira également d'outiller ces différents acteurs du Togo pour leur permettre de mobiliser les ressources financières nécessaires afin de faire face aux défis des changements climatiques et d'approvisionner suffisamment le marché local de bois d'œuvre de plantation à moyen et à long terme.

Cet avant-projet permettra d'accompagner les acteurs privés et communautaires à formuler au moins six propositions de projets forestiers qui seront soumises aux différents fonds/initiatives d'appui aux secteurs forestier et environnemental. À travers cet avant-projet, les besoins en appui et en renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs du sous-secteur forestier privé et communautaire seront également identifiés. À la fin de la mise en œuvre de l'avant-projet, au moins 30 membres des coordinations centrales des associations des acteurs privés et communautaires, et 40 pour cent des gestionnaires/détenteurs de domaines forestiers privés et communautaires seront en mesure de monter et de soumettre des projets aux fonds/initiatives d'appui aux secteurs forestier et environnemental.